



Date de parution :
22 décembre 03

Année 2003
N° 19

Editorial

Chers concitoyens,

Cette année 2003 qui s'achève n'aura en rien contribué à effacer les conséquences de la tempête de 99. Nous sommes en effet toujours en gestion de crise après la disparition quasi totale des revenus forestiers.

Le budget communal est devenu tributaire des subventions d'équilibre apportées par l'Etat. Si jusqu'ici cette « solidarité nationale » a fonctionné, et il faut s'en féliciter, qu'en sera-t-il demain et après-demain ? Nul ne peut le dire, aucune mesure d'aide durable n'ayant encore été arrêtée par le gouvernement.

Dans ce contexte difficile, il nous faut se contenter de gérer l'urgence. Rien de plus. Comme déjà annoncé, le Conseil Municipal va être confronté à des prises de décisions difficiles dans les mois qui viennent.

La mairie, la poste, le bâtiment EXREVOS, la salle des fêtes, l'école, les logements du groupe scolaire, la maison Robinson, l'église, la Coton-



nière, constituent une liste non exhaustive, mais déjà longue, des bâtiments communaux qui pèsent sur le budget. Il faudra faire des choix.

Malgré tout, nous avons pu cette année engager quelques travaux d'investissement. Ainsi, l'ensemble du mobilier de l'école a pu être changé et les toilettes (d'un autre âge) ont pu être complètement renouvelées. Le programme de réfection totale des peintures des salles et couloirs est engagé. Par ailleurs, le logement de la poste est en cours de rénovation pour location. Enfin, les travaux de remise à niveau des parcours du Bornabois sont presque achevés.

Plus pour la jeunesse



Grâce à Familles Rurales et à l'implication altruiste de Marie-Jo Schmitt, les CLSH (Centres aérés) sont durablement installés. Le changement récemment intervenu sur le poste d'aide maternelle de l'école va permettre un encadrement pérenne

pris en charge par la commune sur les CLSH. Ceci devrait profiter aux familles.

Toutes les formes d'actions en direction de la jeunesse sont souhaitables. Elles doivent être encouragées et favorisées.

A l'aube de cette nouvelle année 2004, je vous adresse à toutes et à tous, mes vœux les plus chaleureux.

Le maire : Alain GERARD

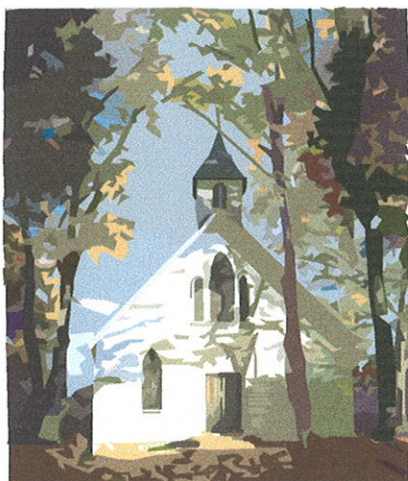
SOMMAIRE :

Dans ce numéro :

Etat civil de l'année 2003	2
Info Ted ^e - Transport en département	4
Les bâtiments communaux	6
Ordures Ménagères et prix de l'eau	8
L'Histoire textile (R CORNIBE)	9
Les délibérations	10
Nom de la commune	15
Amis de Machet	17
Plaidoyer pour l'école	
La vie des associations	18
Le parler Lorrain	27

ETAT CIVIL

Ils nous ont quitté en cette année 2003



DENIS André	le 18/01/2003
GRAIN épouse VOIGNIER Simone	le 23/01/2003
CAYET Pierre	le 18/02/2003
PETITE Maurice	le 30/04/2003
PETIT Robert	le 28/05/2003
MULLER Joseph	le 04/06/2003
GRANDCLAIRE Pierre	le 23/07/2003
SIMON René	le 30/07/2003
SCALABRIN veuve REMY Klara	le 02/09/2003
EDDE André	le 13/09/2003

Nos sincères condoléances aux familles

Ils sont arrivés en cette année 2003



VAUBOURG Brayan né le 17/01/2003
SCHNEIDER Rayan né le 18/03/2003
GIOVANNELLI Miren née le 21/04/2003
MANSUY Enola née le 12/06/2003
MANSUY Marine née le 12/06/2003

CHOWANSKI Brian né le 16/08/2003
AMBLARD Florian né le 17/08/2003
SIRDEY Gérard-Junior né le 15/09/2003
POUSSIN Sarah née le 23/09/2003
HALTER Mattéo né le 20/10/2003

Félicitations

Ils se sont mariés en cette année 2003

Gérard SIRDEY et **Sylviane BARDOT** mariés le 1er février 2003
Marouane LOUIMI et **Myriam MARCHAL** mariés le 21 juin 2003
Marc THOMAS et **Svetlana DIEBOLD** mariés le 12 juillet 2003
Sébastien ZIMMER et **Pascaline POILLET** mariés le 30 août 2003



NOS AINES - Nos respectueuses salutations et nos félicitations à :

Nos doyennes :

- Madame **FRANCK Marie**
née le 24/04/1907 (96 ans)
- Madame **DARDAINE Marie-Louise**
née le 19/07/1909 (94 ans)

Nos doyens :

- Monsieur **FOURNIER Robert**
né le 10/05/1920 (83 ans)
- Monsieur **VASSEUR Marcel (dit Maurice)**
né le 28/07/1920 (83 ans)

A LA MAIRIE ...

INFOS - MAIRIE

Assistante Sociale

Face à la Poste - 1er étage
LE **JEUDI** de 14 H à 16 H
En cas d'urgence :
Centre Bon Accueil à BLAMONT
Tél. 03 83 42 42 80

Ouverture du secrétariat au public :
11 H - 12 H : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
14 H - 17 H : Vendredi
Fermé le mercredi



Ordures ménagères

Jour de ramassage : Le **jeudi** (sortir les poubelles la veille)

Ramassage des monstres en 2004 :

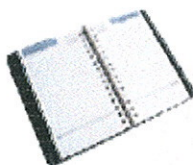
Mardi 27 janvier - Mardi 18 mai - Mardi 21 septembre

Location de la salle des fêtes

Hausse des tarifs en raison d'un accroissement notable des charges

du
changement
dans les
tarifs de
location

Montant location	Petite salle et cuisine	Ensemble	Caution
Associations	40 €	75 €	100 €
Habitants de la commune	75 €	150 €	250 €
Personnes extérieures à la commune	240 €	400 €	500 €



Permanence du Conseiller Général
Permanence du Maire

**Chaque premier samedi
de chaque mois
De 9 H à 11 H**

SUR INTERNET www.val-et-chatillon.com

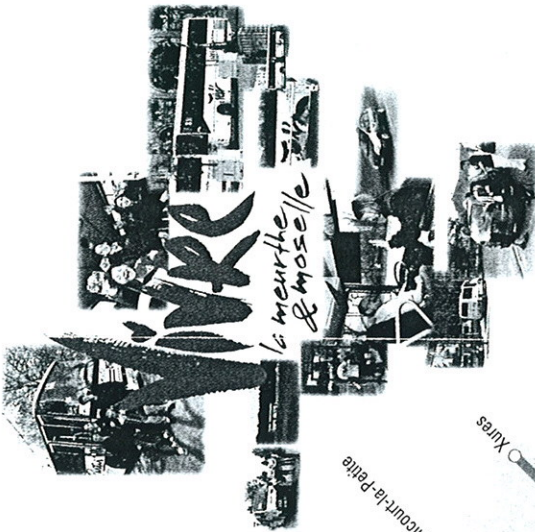
Des informations diverses - Pour les généalogistes, 900 mariages dépouillés (de l'an XI à 1900)
le livre de Roger CORNIBE en intégralité. (également en vente en mairie 16 €)

DERNIERE MINUTE : Rattrapages des jours de Noël et Jour de l'An : Samedi 27 décembre et samedi 03 janvier

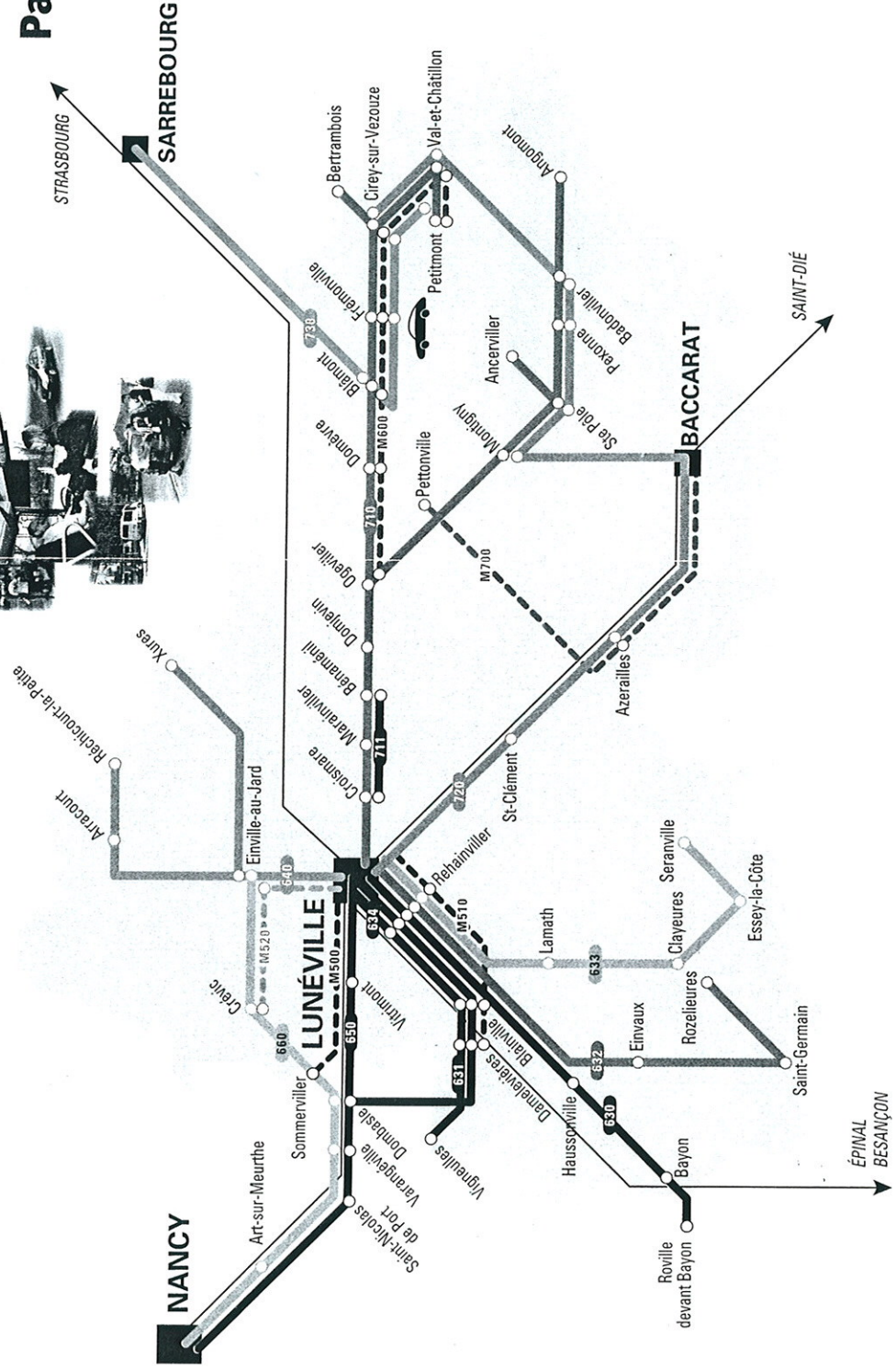
Ted

transport en département

LE RÉSEAU Pays du Lunévillois

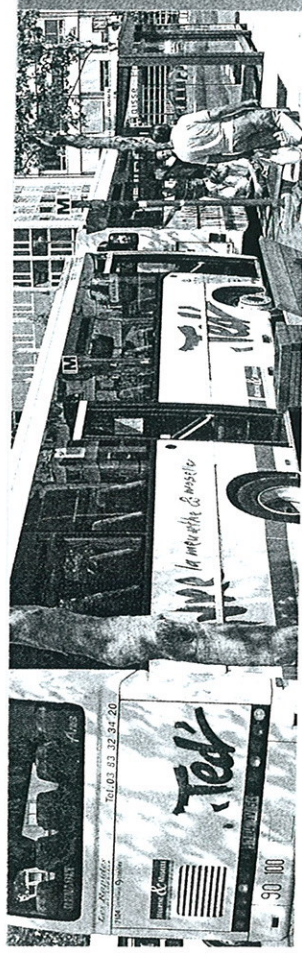


la Meurthe & Moselle



LEGENDE

- LIGNES RÉGULIÈRES
- - - LIGNES DE MARCHÉS
- M600
- TRANSPORT À LA DEMANDE TAXIBUS
- LIGNES FERROVIAIRES TER LORRAINE



Ted: des tarifs qui font préférer le car

Le conseil général a mis en place en 2001 une politique tarifaire audacieuse visant à garantir à chaque usager un prix unique sur l'ensemble du département.

CAR TED'	CONDITIONS (1)
Titre acheté dans le car	Prix unitaire sans carte
Formule trajet	
10 trajets = 10 €	Carte Ted'
20 trajets = 15 €	voyageur anonyme
30 trajets = 22,50 €	Carte rechargeable à durée illimitée (1) et créditée de 5 voyages à personnelle.
40 trajets = 30 €	
Formule abonnement	
Trajets illimités : 38 €/mois	Carte Ted' voyageur personnelle.
Semestre scolaire	
septembre à janvier : 45 €	Carte JEF (1) personnelle
février à juin : 45 €	

TAXI TED'	CONDITIONS
3 € par personne	Prix unitaire pour une personne transportée
4 € par trajet	Prix du trajet pour 2 à 4 personnes transportées

(1) Pour tout complément d'information (carte JEF, perte, duplicata, durée de validité, ...), demandez nos plaquettes tarifaires dans tous les centres de vente.

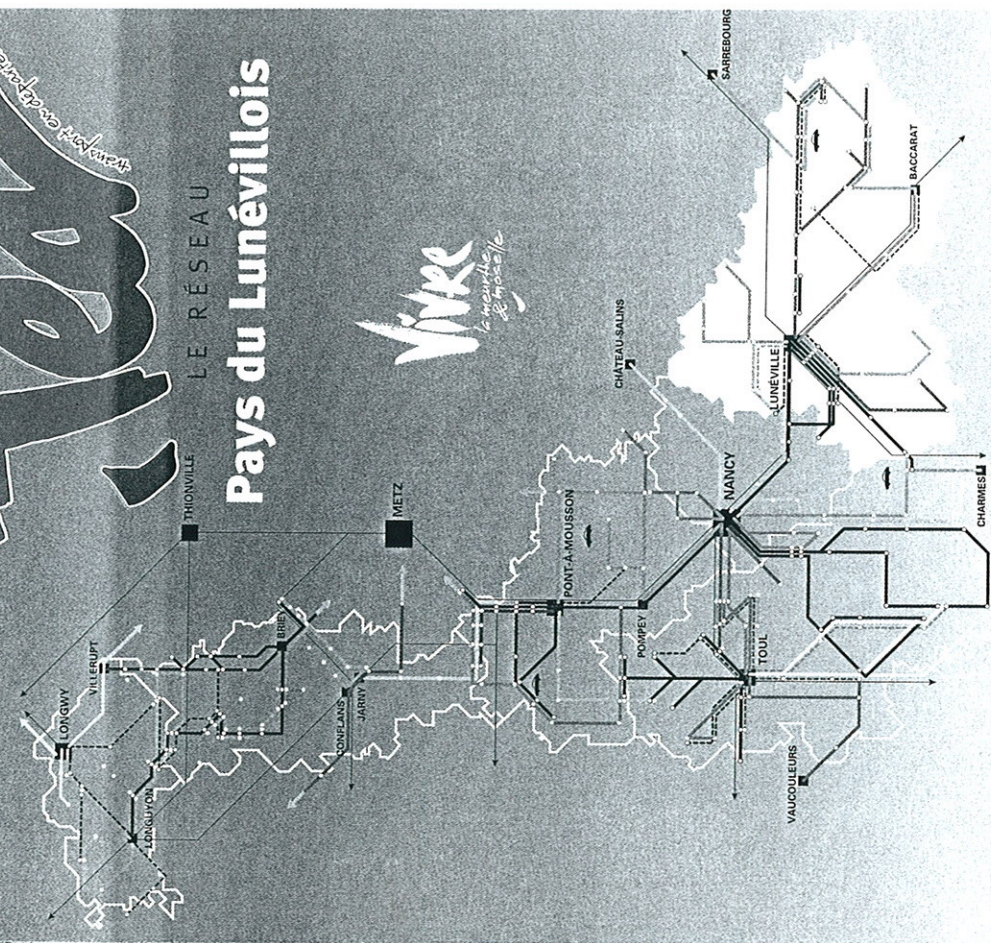
Renseignements

- par téléphone : Pôle multimodal 03 83 36 41 14
- par courrier : Conseil général 48, rue du Sergent Blandan Case officielle 19 - 54035 Nancy cedex www.cg54.fr

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL GÉNÉRAL



LE RÉSEAU Pays du Lunévillois



9251/Arenouvelle&Associés - Crédit photos : conseil général de Meurthe-&Moselle, Ph. Minzhim, Expressions

Une billetterie adaptée

Les cartes Ted' voyageur
Accessibles à tous, rechargeables indéfiniment pour les usagers du réseau Ted' et Taxi Ted'.
Prix de la carte : 15 € + formules trajet ou abonnement

La carte Ted' JEF

Réservée aux jeunes en formation qui ne bénéficient pas de la prise en charge gratuite.
Valable pour leur trajet domicile/lieu d'enseignement.
Prix de la carte : 15 € + semestre scolaire

La carte Accueil 54

Réservée aux scolaires pour leurs déplacements vers leur établissement.
Elle donne droit à un aller-retour quotidien gratuit (les transports scolaires sont entièrement pris en charge par le conseil général) sous certaines conditions et doit être renouvelée annuellement.
Carte gratuite + voyages gratuits

La carte Voyageur Etoile

Réservée aux bénéficiaires du RMI (ou revenu inférieur ou équivalent ou inexistant) ou du minimum vieillesse, elle donne droit au transport gratuit et doit être renouvelée annuellement.
Carte gratuite + voyages gratuits

Les bâtiments communaux

Comme toutes les communes, la nôtre compte dans son patrimoine un certain nombre de bâtiments communaux. Tous ont une Histoire. Ils sont l'héritage d'un passé plus ou moins lointain. A Val, beaucoup sont l'héritage du passé industriel textile.

Or, si les 1000 emplois des années 50 ne sont plus qu'un triste souvenir, il faut comprendre qu'ils ont pu générer des

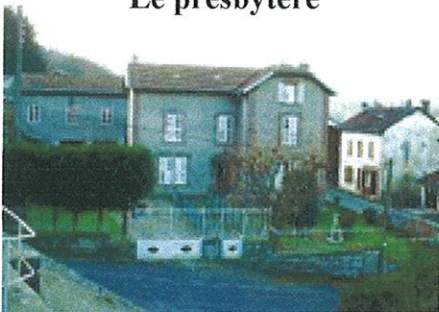
besoins d'équipement en leur temps. Par exemple une salle des fêtes à façade monumentale. Ou un groupe scolaire. Plus tard – ou plus récemment - c'est de huit hectares de friches industrielles dont il a fallu s'occuper. A la récession économique et démographique est venu s'ajouter la catastrophe de la tempête de 99 sur la forêt communale, et donc l'amputation de la seule source de revenu restante.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal est bien obligé de se poser la question : faut-il conserver dans notre patrimoine des bâtiments communaux qui vieillissent, qui ont une charge d'entretien, et pour certains une charge de fonctionnement, qui ont un coût en terme d'impôts fonciers et d'assurance ?

Mais passons donc en revue ces bâtiments.

Mais passons donc en revue ces bâtiments ...

Le presbytère



N'est plus propriété communale depuis juillet 2003

– Bienvenue à la famille COURTOIS –

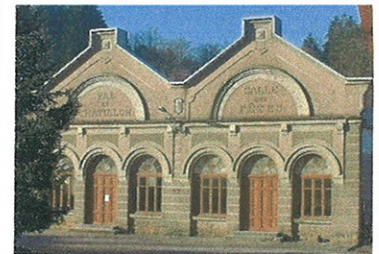
La poste



La mairie - Le garage



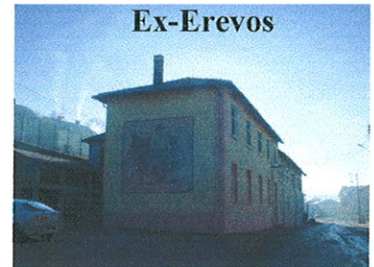
La salle des fêtes



Robinson



Ex-Erevos



Le groupe scolaire et les logements



Le 10 rue Jean Mariotte



L'héritage Bechmann et Cotonnière Lorraine

Sur les 8 ha de la friche industrielle, il y avait 45000 m² couverts ! Pillés et vandalisés après être restés à l'abandon pendant 10 ans, ils ont été rachetés par la commune entre 1986 et 1988. Seuls les bâtiments suivants ont été sauvegardés :

Les Amis de Machet et l'entreprise Herbelet



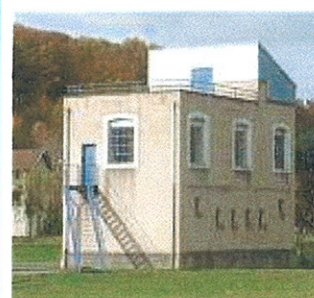
La conciergerie Veillon



Les garages



Le belvédère



Ancien transfo électrique

Le bâtiment B



Le bâtiment 3 niveaux



Nota : la 1ère zone sud a vue l'implantation des bâtiments de l'usine Bechmann 1/2 siècle avant la zone nord de la Cotonnière. Sur cette 1ère zone, les bâtiments étaient donc plus dégradés et hormis la « maison Spire » (propriété privée située de surcroît sur Petitmont), aucun n'a été sauvegardé.

Les bureaux de la
Cotonnière
et le Musée du textile



Ramassage et traitement des ordures ménagères

La gestion du service de ramassage des ordures ménagères n'appartient plus aux communes mais à la Communauté de Communes (ComCom).

Il y a deux façons légales de répercuter le coût de ce service aux habitants : la taxe ou la redevance. C'est la taxe qui est en vigueur dans nos communes. Rappelons qu'il s'agit d'un taux appliqué aux bases du foncier bâti et qui, par définition, ne concerne que les propriétaires. Ce taux est déterminé par les services fiscaux en fonction du produit attendu (le coût global du service). Mais le produit attendu peut ne pas correspondre nécessairement au coût global du service. C'est le cas lorsqu'une partie de la facture du coût global est prise sur le budget principal. Dans ce cas, le produit attendu est moindre et donc les taux qui en découlent également. C'est ainsi qu'en fonction des politiques budgétaires, on peut constater des différences notables d'une année sur l'autre. Mais en tout état de cause, lorsqu'on payait moins, on ne payait pas le coût réel du service.



Plus exactement, on le payait autrement, par une réparti-

tion sur les autres taux.

Il ne s'agit donc que d'une question « d'affichage » car le coût global du service est de toute façon payé par l'impôt, d'une manière ou d'une autre (A moins que l'on ne prélève dans les réserves).

Ce mode de répartition qu'est la taxe suscite bien des mécontentements. Car le sentiment d'iniquité domine. La raison majeure tient en une disparité anormale des bases d'imposition (voir l'article du bulletin de 2001). Face à ce mécontentement, les maires sont en première ligne et incitent la ComCom à trouver des solutions, notamment en adoptant le mode de répartition à la redevance qui s'appuie sur le nombre de personnes par foyer.

Afin de prendre des décisions en connaissance de cause, des simulations ont été réalisées. Elles n'ont pas convaincu les membres de la ComCom qui, le 23/09/03, par 12 voix pour et 4 contre, ont décidé le maintien de la taxe. Raison majeure : face à l'intérêt général, la taxe est solidaire.



L'eau

Les relevés des compteurs d'eau auront lieu dès janvier 2004.

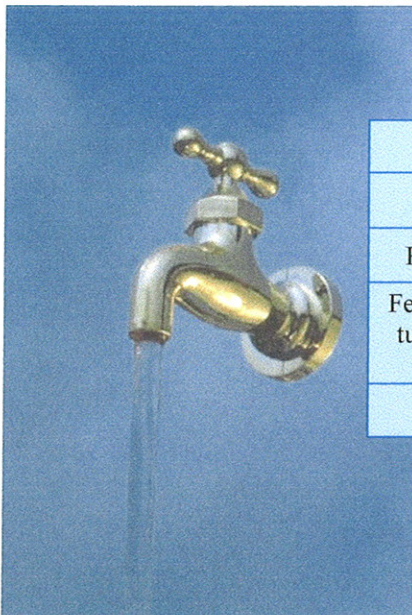
La facturation interviendra dans le premier trimestre 2004 et concernera donc les consommations de 2003.

Les tarifs 2003 (en ce qui concerne la part communale et la redevance d'abonnement) ont été arrêtés par délibération en décembre 2002, donc avant la consommation 2003.

En décembre de cette année, une délibération fixera les tarifs applicables en 2004.

Cette façon de pratiquer (qui n'a pas toujours eu cours) permet à l'abonné de consommer en connaissance de cause puisque les tarifs sont connus à l'avance.

Rappelons que le Conseil Municipal ne maîtrise que la part communale et la redevance d'abonnement. Les autres éléments (FNADE, Antipollution, TVA) sont imposés.



Eléments	Tarifs 2003	Tarifs 2004
Part communale	1.04 €/m ³ *	1.10 €/m ³ *
Redev. abonnement	23.55 € *	24.02 € *
Fermeture et/ou ouverture pour convenance personnelle	/	15 € pour chaque intervention*
(*) Tarifs hors Anti-pollution, FNADE et TVA		

Rappel : la facturation est faite à l'abonné, celui-ci étant obligatoirement le propriétaire (Règlement du service des eaux de janvier 2000). En conséquence, le service n'intervient pas pour relever des compteurs sur demande, soit d'un locataire, soit du propriétaire en cas de changement de locataire.

CHAPITRE 1 - Les débuts de l'activité - 1825 - 1847

Les débuts n'ont pas dû être des plus faciles car la concurrence fut rude. A la même époque, à Blâmont, M.M. Martin et Horrer, cousins du maire Bathelot, avaient fait l'acquisition de dépendances du château pour y faire fonctionner deux métiers à tisser. Cette petite usine ferma ses portes quelques années plus tard. A Domèvre sur Vezouze existait également une fabrique travaillant le coton et dirigée par M. Marmod (dit le Jeune). Les frères Marmod succédèrent à leur père et sont en possession d'une véritable manufacture comprenant une filature, un tissage à Nancy, deux teintureries, l'une à Nancy, l'autre à Jarville. Ils ont été les premiers en France à teindre avec succès le coton en rouge. Le cadet des frères installe une filature et une fabrique de calicot dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Domèvre en 1805. Il confie la direction de l'usine à l'un de ses collaborateurs, M. Sultzer

et installe, la même année une autre manufacture textile à Senones, dans les locaux de l'ancienne abbaye bénédictine, en collaboration avec John Heywood, un anglais interné à l'époque dans un bâtiment désaffecté de l'abbaye, et très au courant des techniques anglaises de filature et de tissage. En 1810, l'usine de Domèvre compte 80 ouvriers et produit 6 000 kg de cotons filés. Elle cessera de fonctionner vers 1850. Dans ce même village avait été créé par M. Matelot, en 1812, un atelier de tissage du coton dont le fonctionnement cessa dès 1820. Au milieu du 19^e siècle, les frères Lemant étaient donc seuls à poursuivre cette activité dans le canton de Blâmont. (1)

La famille Lemant. (2)

Le père, Lazard, naquit à Fénétrange en 1764. De confession israélite, la famille vivait dans la baronnie de cette ville où

se confrontaient catholiques, luthériens, calvinistes et juifs. Sans doute d'origine germanique, les parents de Lazard firent partie des 180 familles juives autorisées à s'établir dans le duché de Lorraine ; parmi elles, 28 s'installèrent dans la région de Fénétrange. C'est là que Lazard passa son enfance et son adolescence. Après son mariage avec Anne Spire, de Blâmont, en 1797, le couple s'installa dans cette ville où Lazard exerça la profession de négociant.

Les époux Lemant donnèrent naissance à neuf enfants: cinq garçons et quatre filles. Lazard, Abraham et Moïse, âgés respectivement de 25, 22 et 17 ans en 1822, furent à l'origine d'une aventure commerciale qui prospéra 143 ans durant, tout en restant au sein de la même famille.

Lazard Lemant (père) mourut le 9 novembre 1816; son épouse décéda le 7 juillet 1850, à l'âge de 81 ans.

1825 - 1835

L'originalité de l'entreprise réside dans la répartition des tâches, attribuant à chacun des frères un rôle précis. Ainsi, l'un surveillait un atelier récemment acquis à Blâmont où l'on paraît les fils, un autre sillonnait les villages environnants afin d'approvisionner en matière première les personnes travaillant à domicile, le troisième se chargeait de la vente du produit (3). La main-d'oeuvre, essentiellement féminine augmenta sensiblement, Si bien qu'en l'espace de 8 ans, elle passa de quelques dizaines d'ouvriers et ouvrières à 400, répartis à Blâmont et dans les villages de Niderhoff, Aspach, Bréménil, Montreux, Harbouey, Neuville et Saint Quirin. L'entreprise de tissage Martin et Horret quant à elle, concernait outre Blâmont, les villages de Frémonville, Tancenville, Sainte Pôle, Vacqueville, Bertrambois, Montigny, Abreschviller et Sainte Claire (annexe de Saint Quirin). Elle comptait environ 500 ouvriers en 1830 (4). On imagine aisément la concurrence que se livraient les deux sociétés locales.

De 1822 à 1832, Val de Bonmoutier n'est, semble-t-il, jamais cité par l'une ou l'autre des entreprises textiles; pourtant, il y avait dans le village quelques

artisans « tissiers » travaillant à domicile et sans doute pour leur compte. Étaient dans ce cas : Blaise Jean Nicolas, Blaison Jean Joseph, Cayet Nicolas, Cuny Joseph Gaspart et son fils Jean Baptiste, Didelot François et son fils Dominique, Diter Jean Claude, Fricot François, Fricot Joseph, Gérard Sébastien, Granger Joseph, Louviot Jean Hubert Marchal Nicolas, Martin François, Martin Pierre, Mansuy Dominique, Pierck Jean Baptiste et Vouriot Joseph. A partir de 1832, on dénombre davantage de « tissiers » à Val, travaillant pour différents établissements et soumis à des « contremaitres » leur rendant visite régulièrement afin de les rétribuer en fonction des pièces de calicot fabriquées.

Ce type d'activité se répandant dans les villages des alentours, il en résulta une

baisse du prix de la main-d'oeuvre qui sera réévalué quelques années plus tard. Notons à ce propos la réponse à un questionnaire de la préfecture de l'un des frères Lemant (daté de 1830) : « La condition des ouvriers est bonne. Les prix de la main-d'oeuvre sont relevés et le bas prix des comestibles mettrait les ouvriers à même de faire des économies si cela entraînait dans leur goût ». (5)

(1) J. Colin. Notice sur Blâmont

(2) Mairie de Blâmont

(3) J. Colin. Notice sur Blâmont

(4) A.D.M.M. 9M5

(5) idem

(*) en cours d'écriture

Roger CORNIBE nous prépare deux livres sur l'Histoire textile de la commune. L'un sur l'usine Beshmann, l'autre sur la Cotonnière Lorraine.

20 DECEMBRE 2002

PROGRAMME DE COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE

Le Conseil fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2003 :

vente en bloc et sur pied des parcelles n° 12 à 18

En cas d'adjudication infructueuse, les coupes pourront être vendues à l'amiable, de même que les lots de faible valeur.

SERVICE DES EAUX : TARIF DE L'EAU 2003

Le Conseil fixe à 1.04 € HT le prix du

mètre cube d'eau correspondant à la consommation d'eau du 01/01/2003 au 31/12/2003 (redevance anti-pollution, FNDAE et TVA non comprise) et à 23.55 € HT la redevance de branchement.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA ZONE ARTISANALE A L'ENTREPRISE GARELEC

Le Conseil accorde une prolongation de mise à disposition gratuite de la zone artisanale à l'entreprise GARELEC pour une période de 2 mois, soit du 01/01/2003 au 28/02/2003 et autorise le Maire à signer la

nouvelle convention se rapportant à cette prolongation de mise à disposition gratuite.

DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA CCPHV

Le Conseil désigne Madame SCHMITT Marie-Josèphe en tant que déléguée suppléante à la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze, en remplacement de M. BOUQUET René nommé délégué titulaire par délibération en date du 08/11/2002.

21 FEVRIER 2003

AVANCES CHARGES DE CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE

FIXE ainsi qu'il suit le montant des avances sur charges de chauffage à recouvrer mensuellement au groupe scolaire pour l'année 2003 :

Pour chaque logement, type F4 : 100 €

Pour chaque logement, type F3 : 90 €

Pour le logement du rez-de-chaussée : 75 €

DISSOLUTION DU SICTOM

Le Maire avise le Conseil Municipal que lors de sa séance du 29/11/2002, le Comité Syndical du SICTOM de secteur 1 a décidé la dissolution du SICTOM et fixé les modalités de répartition de l'éventuel excédent entre les communes membres.

ACCEPTE la dissolution du SICTOM 1 à compter du 01/01/2003

ACCEPTE les modalités de répartition de l'excédent éventuel à la clôture de l'exercice 2002, à savoir répartition entre les collectivités adhérentes au prorata du nombre d'habitants ayant servi de base au calcul des redevances.

MAITRISE D'OEUVRE SUR PROGRAMME DE REFECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'établir une prévision de travaux sur un certain nombre de bâtiments communaux. Il s'agit de travaux de rénovation de toitures et de réhabilitation des logements du groupe scolaire.

Il y aurait donc lieu de prévoir un programme pluriannuel et de solliciter un maître d'oeuvre.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le principe d'un programme pluriannuel de travaux à réaliser sur les bâtiments communaux.

- AUTORISE le maire à solliciter le concours d'un architecte.

- DESIGNER M. SALAIGNAC, architecte DPLG, pour une estimation des travaux.

- INSCRIT les crédits nécessaires pour la maîtrise d'oeuvre au BP 2003

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ENTREPRISE GARELEC

Le Maire rappelle les délibérations des 13/08/2002 et 20/12/2002, par lesquelles Le Conseil Municipal avait décidé la mise à disposition gratuite de locaux de la Zone Artisanale à l'Entreprise GARELEC du 01/09/2002 au 28/02/2003

Le Maire fait état d'un problème de dégât des eaux subi par l'entreprise du fait d'une inétanchéité toiture et d'un courrier de cette entreprise sollicitant une prolongation de mise à disposition gratuite.

Le Conseil Municipal,

- ACCORDE une prolongation de mise à disposition gratuite de la zone artisanale à l'entreprise GARELEC pour une période de un mois, soit du 01/03/2003 au 31/03/2003.

- AUTORISE Le Maire à signer la nouvelle convention se rapportant à cette prolongation de mise à disposition gratuite.

PRESIDENCE A LA COMMISSION DES ECOLES

- DESIGNER Madame Evelyne CARO en tant que Présidente de la Commission des Ecoles, en remplacement de Monsieur BOUQUET René qui conserve ses fonctions de membre de la commission.

REHABILITATION PARCOURS BORNABOIS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20/09/2002 relative à l'approbation du projet de réhabilitation des équipements du Bornabois et les demandes de subventions s'y rapportant. Le subventionnement est concrétisé par un engagement du Conseil Général sur le Fonds d'Équipement et la notification de crédits européens FEDER-Objectif 2.

Le projet ayant été définitivement chiffré, il y aurait lieu de prévoir les crédits nécessaires à sa réalisation.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de réaliser les travaux de réhabilitation des équipements du Bornabois pour un montant de 32616 € H.T, soit 39009 € TTC

OUVRE un crédit de 39009 € à l'article 2315, dépense à inscrire au Budget primitif 2003.

03 AVRIL 2003

COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Budget communal :

Section de fonctionnement :

dépenses : 288 164.76 €

recettes : 414 421.60 €

Section d'investissement :

dépenses : 523 977.51 €

recettes : 453 141.72 €

Excédent global : 55 421.05 €

Service des eaux :

Section d'exploitation :

dépenses : 44 269.67 €

recettes : 71 385.08 €

Section d'investissement :

dépenses : 53 593.70 €

recettes : 51 678.34 €

Excédent global : 25 200.05 €

Service forêts :

dépenses : 26 927.59 €

recettes : 46 692.28 €

Section d'investissement :

dépenses : 234 618.39 €

recettes : 234 618.39 €

Excédent global : 19 764.69 €

BUDGET PRIMITIF 2003

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs de l'année 2003 qui sont équilibrés en dépenses et en recettes et qui se décomposent comme suit :

Budget communal :

Section de fonctionnement :

dépenses : 347 727 €

recettes : 347 727 €

Section d'investissement :

dépenses : 273 561 €

recettes : 273 561 €

Service des eaux :

section d'exploitation

dépenses : 82 807 €

recettes : 82 807 €

section d'investissement

dépenses : 58 264 €

recettes : 58 264 €

Service Forêts

Section de fonctionnement :

Dépenses : 44 864 €

recettes : 44 864 €

Section d'investissement :

Dépenses : 211 032 €

recettes : 211 032 €

NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal maintient les taux d'imposition, comme suit :

- taxe d'habitation : 4,17 %

- taxe foncière sur propriétés bâties : 5,85 %

- taxe foncière sur propriété non bâtie : 22,23 %

- taxe professionnelle : 4,84 %

DEMANDE SUBVENTION POUR ACHAT D'UNE TONDEUSE

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation de solidarité de l'année 2002 pour l'acquisition d'une tondeuse d'un montant de 670.01 euros T.T.C. et certifie que cette dépense a été imputée à l'article 2158 de la section d'investissement de l'exercice budgétaire 2002.

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PERMANENCE EN PERIODE HIVERNALE

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place une permanence des deux agents d'entretien selon les modalités suivantes :

- un calendrier prévisionnel sera établi du 15 novembre au 15 mars en accord avec le personnel concerné

- le déclenchement de l'astreinte se fera en fonction des conditions météorologiques pendant les périodes à risque.

- les agents percevront l'indemnité d'astreinte prévue par le décret n°69-773 du 30 juillet 1969 et l'arrêté du 07 février 1996

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation par les assurances GROUPAMA du remplacement d'un poteau de signalisation suite au sinistre du 02/11/2002.

22 MAI 2003

VENTE DU PRESBYTERE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17/05/2002 décidant la mise en vente du presbytère et informe qu'il y aurait lieu de faire appel à une agence immobilière pour la recherche d'un acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer

- un contrat de non exclusivité avec l'agence immobilière COLLIN pour le vente du presbytère

- un compromis de vente et accepte le

prix de vente de 83 847 € (correspondant à l'estimation des domaines)

-l'acte de vente à intervenir auprès de la SCP CLAUDEL-HUGUENIN

et désigne l'entreprise ABP, agence de Badonviller, pour établir un diagnostic au presbytère pour un montant de 360 € TTC.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2003 :

Fanfare du Val : 500 €

Défense sanitaire : 75 €

ADMR : 152 €

Assoc.conjoints survivants : 75 €

Club Vosgien : 457 €

Le Trèfle : 75 €

A.S.I.C : 152 €

Comité des Fêtes : 610 €

Val-Cross : 620 € dont 90 € à titre exceptionnel

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

JS Val : 775 € dont 275 € à titre exceptionnel

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 2, 53 % des loyers des logements communaux pour l'année 2003, en référence à l'indice du coût de la construction.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES RESEAUX ELECTRICITE

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation de 1, 81 % à appliquer sur la redevance d'occupation du domaine public des réseaux électricité pour l'année 2003, soit une recette de 155, 77 €.

04 JUILLET 2003

TRAVAUX DE NETTOYAGE EN FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire rappeler la problématique des travaux de nettoyage en forêt communale consécutifs à la tempête de décembre 1999, tels que :

- dépôts de dossiers de demande de subventions par l'ONF concernant les travaux de nettoyage
- notifications des subventions demandées
- approbation du principe de la maîtrise d'œuvre "homme de l'art" relatif au montage des dossiers de subventions et aux missions de réception de travaux et octroi des subventions

APPROUVE, par 12 voix pour et une voix contre, les devis de maîtrise d'œuvre ONF relatifs aux travaux de nettoyage, tels que définis ci-dessous :

Coûts de travaux

Dossier 101 : 56 645, 82 €

maîtrise d'oeuvre ONF : 4702 €

Dossier 102 : 86 089, 30 €

maîtrise d'oeuvre ONF : 7145 €

CONTRATS D'ASSURANCE : Biens, véhicules, personnel communal

Le Maire informe le Conseil Municipal

SERVICE DES EAUX : REMBOURSEMENT AU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'effectuer un virement de 5100 € du budget du service des eaux au budget communal pour la mise à disposition des employés communaux au fonctionnement du service des eaux, dépense inscrite à l'article 6410 du budget de l'eau et recette inscrite à l'article 70841 du budget communal.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA POSTE

En raison de l'échéance en date du 30/06/2003 du bail de la Poste, le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler le bail de la Poste à compter du 01/07/2003 sur les bases du bail précédent et à signer tous documents à

intervenir.

CONSTRUCTION DE L'ABRI AU LIEU-DIT "CROIX COLLIN"

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet de reconstruction de l'abri au lieu-dit "Croix Collin" est en cours avec la participation de la commune, de l'association du "Club Vosgien", des Amis de Machet et de l'ONF.

Il y aurait donc lieu d'établir une convention pour définir la participation de chacune des parties.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Club Vosgien, Les Amis de Machet et l'ONF pour la reconstruction de l'abri au lieu-dit "Croix Collin" dans laquelle la participation ou la contribution de chacune des parties sera définie.

que dans le cadre de la recherche de moyens permettant la réduction des coûts de fonctionnement, une réflexion a été menée sur les contrats d'assurance communaux.

La SMACL (Société Mutualiste d'Assurance des Collectivités Locales) ayant fait une proposition détaillée et étayée, cette dernière a été mise en parallèle avec nos actuels contrats d'assurance auprès de GROUPAMA.

Il en ressort qu'y compris avec des garanties supérieures auprès de la SMACL, les coûts sont

GROUPAMA : 13 388 € (prime annuelle)

SMACL : 8 221€ (prime annuelle)

Le Conseil Municipal charge Le Maire de résilier les contrats d'assurance auprès de GROUPAMA, l'autorise à signer les nouveaux contrats d'assurance auprès de la SMACL et adopte également la proposition SMACL pour l'assurance du personnel pour un coût évalué à 2070 € l'an (2322 € actuellement auprès de GROUPAMA).

REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Maire rappelle la délibération du 12/11/1999, par laquelle le Conseil Municipal a décidé l'engagement d'une

procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon.

Il précise qu'un premier procès-verbal constatant l'état d'abandon par la commission spécialement constituée a été dressé le 01/12/1999. Ce procès-verbal a fait l'objet d'une publication réglementaire en mairie et au cimetière.

Un deuxième procès-verbal de constat d'abandon a été réalisé le 28/05/2003 et dresse la liste des concessions considérées comme définitivement abandonnées. (66 dans le cimetière du bas et 38 dans celui du haut).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des éléments du dossier,

APPROUVE les conclusions de la commission ad hoc sur l'état d'abandon des concessions perpétuelles,

- DECIDE la reprise des concessions perpétuelles en l'état d'abandon, telle que défini dans le procès-verbal du 28/05/2003.

INVESTISSEMENT POUR L'ACHAT DE MOBILIER A L'ECOLE :

Le Maire rappelle l'état de vétusté de l'ensemble du mobilier de l'école et les problèmes récurrents de remise en état que cela pose. Une demande de rempla-

(Suite page 13)

(Suite de la page 12)

cement de ce mobilier a déjà été réitérée à plusieurs reprises par la Direction de l'école.

Il y aurait donc lieu de procéder à ce remplacement, si possible pour la rentrée du 1er septembre 2003.

Le Conseil Municipal accepte le principe du remplacement du mobilier scolaire pour un coût estimé à 13000 € TTC, si possible pour la rentrée du 1^{er} septembre et dit que cette opération sera inscrite au budget supplémentaire 2003.

BAIL DU BUREAU DE POSTE :

Le Maire informe Le Conseil Municipal que le bail de location de la Poste est échu depuis le 1er juillet 2003 et qu'il avait adressé avant cette échéance une proposition de nouveau bail à la Poste

Or La Poste rappelle qu'elle ne souhaite

plus louer l'appartement et demande qu'il soit dissocié du Bureau de Poste proprement dit.

Cet aménagement nécessiterait des travaux conséquents estimés à environ 15000 € mais permettrait à la commune de récupérer le logement afin de le louer.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur une location séparée du Bureau de Poste et du logement attenant, charge le Maire d'affiner les coûts des travaux nécessaires, et dit que cette opération pourra être inscrite au budget supplémentaire 2003

Le Conseil autorise le Maire à signer un bail transitoire avec la Poste pour la période du 1er juillet 2003 au 31 décembre 2003.

- DEMANDE à la Poste de préciser ses intentions quant à la pérennité du ser-

vice qu'elle assure dans la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

- accepte l'indemnisation par les assurances GROUPAMA d'un montant de 175, 83 € pour le remboursement d'un sinistre

- accepte de vendre des chutes de bois en bordure de route au tarif de 13 euros par tonne pour un volume de 250 tonnes.

- est informé de la vente du presbytère

- est informé de l'attribution d'une subvention d'équilibre de 99 353 € par les services de l'Etat

- est informé de l'abandon du projet de concert NJP en raison de son coût trop élevé.

- est informé de l'attribution d'une subvention d'équilibre de 99 353 €

26 SEPTEMBRE 2003

REVISION TARIF SALLE DES FETES

- DEFINIT comme suit à compter du 1er janvier 2004 les tarifs de location de la salle des fêtes

Catégorie	Buvette et cuisine	Ensemble	Caution
Associations	40 €	75 €	100 €
Habitants de la commune	75 €	150 €	250 €
Personnes extérieures à la commune	240 €	400 €	500 €

- FIXE à 100 € le coût de la journée supplémentaire

- FIXE à 12 € la fourniture de deux paquets d'essuie-mains

- MAINTIENT les participations aux frais de gestion de la salle des fêtes comme établi par délibération en date du 19/10/2001

- AUTORISE Le Maire à signer le nouveau contrat de location à entrer en vigueur au 01/01/2004.

ADMISSION EN EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes:

EREVOS : 7 123,62 €

ACCES : 18 458,93 €

PROGRAMME VOIRIE 2004

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité qu'il y aurait à engager deux programmes de voirie sur l'année 2004.

Il s'agit :

1. De la partie haute de la rue Maix Gammeron

2. De la zone proche du pont Veillon, avenue Veillon.

A cet effet, les services de l'Equipement ont été sollicité et ont fourni une estimation du coût des travaux. Ceux-ci pouvant faire l'objet d'une attribution de subvention, il y aurait lieu de solliciter le Fonds d'Equipement du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les projets de voirie concernant la partie haute de la rue Maix Gammeron et la zone du pont Veillon avenue Veillon

- PREND ACTE des devis estimatifs fournis par les services de l'Equipement pour un montant de 41 122, 50 € HT pour l'un et de 17 805 € HT pour l'autre

- SOLLICITE du Conseil Général 54 l'attribution de subventions sur le Fond d'Equipement

- S' ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2004 et à assurer l'entretien des ouvrages subventionnés.

MODIFICATIONS POSTE ATSEM

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 31/05/1996 par laquelle a été créé un poste ATSEM de 30 heures par semaine, ramené à 27 heures par semaine au 01/01/2002 suite à la réglementation sur l'application des 35 heures.

Pour assurer un meilleur fonctionnement du service, il y aurait lieu de porter le poste à 30 heures par semaine.

Le Conseil Municipal décide de supprimer le poste ATSEM à temps incomplet de 27 heures par semaine et de créer un

(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

poste ATSEM à temps incomplet de 30 heures par semaine à compter du 01/11/2003

REHABILITATION BORNABOIS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme "réhabilitation de la zone de plein air du Bornabois" inscrit au budget primitif 2003 pour un coût de 32 616 euros HT.

Il indique qu'à la suite d'une réflexion engagée avec les Amis de Machet et l'O.N.F., la réalisation du "parcours de santé" ne s'avère plus judicieuse. Ceci ne remet pas en cause l'esprit du projet puisque la longueur des circuits initiaux reste inchangée et qu'ils seront balisés comme prévu "circuits de promenade" et "circuit botanique". Par ailleurs, la longueur du barrièrage est également inchangée;

Dans le même temps, il est rappelé que pour des considérations budgétaires, n'avaient pas été pris en compte les travaux de réhabilitation suivants : 2 petits ponts de bois, 2 bancs, la vanne n°2 du canal et son curage. Les devis initiaux étant revus à la baisse, ces travaux pourraient s'inscrire dans l'enveloppe du budget.

Le Conseil municipal accepte la modification du programme "réhabilitation de la zone de plein air du Bornabois" consistant en l'abandon de l'équipement "parcours de santé" et à la prise en compte de divers travaux supplémentaires (ponts, bancs, vanne et canal) et approuve les avenants aux marchés initiaux comme suit :

Amis de Machet :

Marché initial : 24 986 € HT

Nouveau montant : 18 897.31 € HT

Soit moins : -6 088.69 € HT

O.N.F.

Marché initial : 7 630 € HT

Nouveau montant : 5 000 € HT

Soit moins : 2 630 € HT

ACCEPTTE l'engagement de travaux supplémentaires de réhabilitation de 2 ponts de bois, 2 bancs, vanne et nettoyage canal, dans la limite de l'enveloppe du projet.

TRAVAUX LOGEMENT DE LA POSTE

Le Maire donne lecture des devis établis par l'entreprise Gilbert RECEVEUR pour les travaux de réfection du logement de la poste, d'un montant total de 20 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux de réfection du logement de la poste

- ACCEPTE les devis établis par l'entreprise Gilbert RECEVEUR s'élevant à 20 000 €.

- INSCRIT les crédits nécessaires à l'article 2315 du budget supplémentaire 2003

REFECTION PISTES ET CHEMINS EN FORET COMMUNALE

Le Maire rappelle au Conseil municipal le problème de l'état des chemins et pistes en forêt communale du fait de l'exploitation après tempête.

Il indique qu'un certain nombre d'entre eux nécessite un investissement prioritaire.

A cet effet, les services de l'O.N.F. ont établi un prévisionnel s'élevant à 37 120€HT. Ces travaux seraient subventionnables à 70%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de l'engagement d'une dépense d'investissement au

budget primitif 2004 pour la réfection des pistes et chemins en forêt communale

ACCEPTTE le montant prévisionnel fourni par les services de l'O.N.F. s'élevant à 37 120 € HT.

SOLLICITE le subventionnement pour ces investissements

DESIGNE l'O.N.F. comme maître d'oeuvre du projet

QUESTIONS DIVERSES

1) DECIDE l'acquisition d'un nouveau copieur CANON-IR 2200 au prix de 6099 € TTC pour la mairie et transfère l'actuel copieur CANON GP 215 de la mairie à l'école

2) APPROUVE le programme de rebouchage de nids de poule en emploi partiel sur l'ensemble de la voirie communale, crédit inscrit à l'article 61523 (budget primitif 2003 + budget supplémentaire 2003)

3) APPROUVE le projet de mise en conformité de l'installation électrique de la salle des fêtes pour un coût de 3893, 27 € TTC nécessité par le rapport du bureau de contrôle VERITAS

4) DECIDE l'annulation du titre de recette concernant les frais de scolarité pour la commune de SAINT SAUVEUR

5) DECIDE l'attribution d'une subvention de 300 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de CIREY-SUR-VEZOUZE

6) ACCEPTE le prix définitif de vente du presbytère, soit 76 225 €

7) DONNE un avis défavorable à la mise en vente des bois des parcelles 30 et 33 pour 2004 et demande que le martelage prévu soit tout de même réalisé

8) DECIDE l'acquisition d'un appareil semi-automatique pour le nettoyage et la désinfection des toilettes de l'école primaire



Val-et-Châtillon ? ou Val-de-Bonmoutier ?

En 1995, un historien local, **Roger CORNIBE**, a écrit le livre "*Val et Châtillon - son passé - ses gens*". Extraits :

" La première présence humaine organisée et attestée date de 670. Le 17e évêque de Toul, Leudin Bodon fonde un couvent pour religieuses (pour vierges, lit-on dans l'ouvrage de l'abbé Chatton). La première abbesse fut Thiéberge, la propre fille de Leudin Bodon. Cet évêque, avant d'entrer dans les ordres, avait eu pour épouse une dame prénommée Odile qui lui avait donné une fille. L'endroit eut alors pour nom **Bodonis Monasterium** au Xe siècle. Cette appellation latine sera maintenue jusqu'au 13e siècle puis deviendra **Bonmoutier** ". (Chapitre 1)

" En 1010, il est question de la fondation d'un nouveau monastère, à trois quarts de lieu de **Bodonis Monasterium**. Ainsi naquit **Saint Sauveur**, sous l'impulsion de Berthold, 36e évêque de Toul. Le nouveau monastère allait accueillir une vingtaine de moines bénédictins. On ignore pourquoi il y eut ce transfert. Par contre, il existe deux versions quant à la destruction de l'ancien :

- selon Richer, religieux de Senones, le monastère fut détruit du vivant de Berthold (mort en 1019). - selon Dom Calmet, la destruction daterait de 1145. Il ne serait alors resté qu'une seule construction : une ferme. On peut supposer que c'est à partir de cette date que plusieurs fermes s'implantèrent près de l'ancien monastère donnant naissance à notre village (actuellement quartier de la Molière, de Martinchamp). " (Chapitre 1)

" Dès l'an 1800, c'est le baron Charles Gabriel Regnault qui présidera aux destinées de la commune. C'est à lui d'ailleurs que nous devons le nom actuel du village : il écrira sous le premier acte de naissance : "Par devant nous Charles... maire de **Val et Châtillon**". D'autres appellations suivront : "**Bonmoutier**" ou "**Val Bonmoutier et Châtillon**" mais le nom de **Val de Bonmoutier** réapparaît et sera maintenu jusqu'en 1859 " (chapitre IV).

Ainsi, pendant plus de **8 siècles**, la commune s'est appelée **Bonmoutier** ou **Val de Bonmoutier**, et ça n'est que depuis environ un **siècle et demi** qu'elle se nomme **Val et Châtillon**

ARGUMENTAIRE

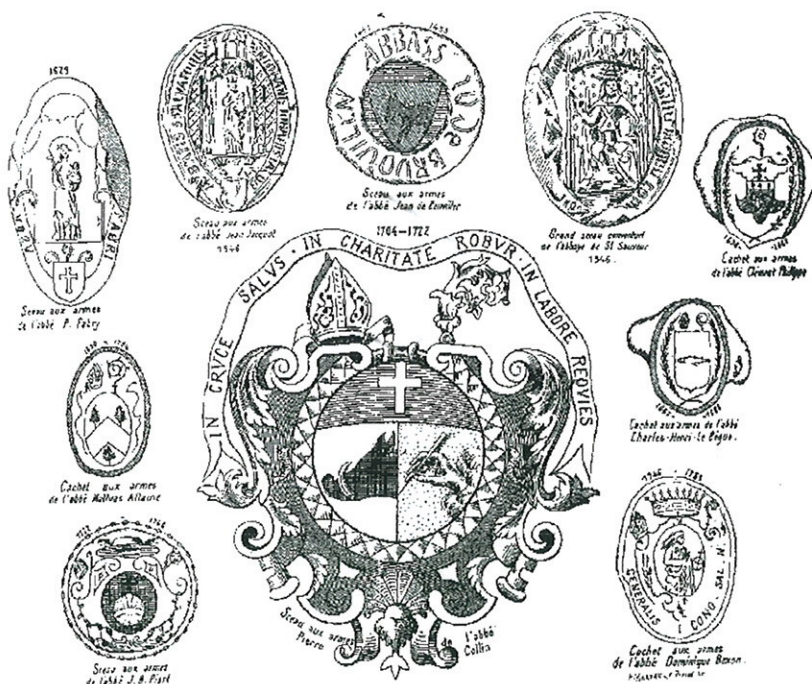
Le territoire de la commune de Val-et-Châtillon est situé dans le piémont vosgien. Il voisine avec le département des Vosges et a la particularité d'être contigu avec les Vosges, le Bas Rhin et la Moselle en un point de son territoire proche du **massif du Donon**.

Ce territoire est constitué d'un nombre important de vallées boisées convergeant vers Cirey-sur-Vezouze en aval. Au fil de l'Histoire, c'est dans une de ces vallées, celle dénommée "**le Val**", que se sont agglutinés des habitants (autour d'un monastère), formant ainsi l'agglomération. Jusqu'en 1859, la commune a porté le nom de "**Bon Moutier**", ou "**Bonmoutier**", ou "**Val de Bonmoutier**".

C'est l'influence des notables occupants le château de Châtillon situé dans la vallée voisine qui a entériné l'appellation "**Val et Châtillon**" (à partir de 1859). Ce changement de nom n'a bien sûr pas fait l'objet d'une quelconque procédure (qui sans doute n'existait pas). C'est par le biais de la rédaction des actes administratifs (état-civil et délibérations notamment) que s'est opéré progressivement ce glissement de nom. Le fait que les occupants qui se sont succédés au château aient été maires de la commune ne peut être étranger à cette mutation.

De nos jours, la vallée de Châtillon est une vallée fermée, propriété privée, quasiment inaccessible au public. Elle compte trois habitants au dernier recensement.

Aussi, il apparaît que le conseil municipal serait fondé à se poser la question de savoir à quoi correspond aujourd'hui la 2ème moitié du nom de la commune, c'est à dire "**Châtillon**". Il serait également fondé à souhaiter un retour au nom historique de "**Val-de-Bonmoutier**".



Extrait de l'Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre

Connaissez-vous e-dil ?

Le constat : A l'instar de l'Alsace (cas d'école), la fierté d'appartenance à son territoire est la condition essentielle pour que les habitants contribuent à le rendre plus beau et plus accueillant. Pour en être fier, il faut sinon être convaincu de ses potentialités, au moins connaître les richesses de son territoire, de son patrimoine et des initiatives remarquables qui y sont prises.

L'objectif : Créer ou recréer une identité forte **Piémont vosgien** dans laquelle les habitants puissent se reconnaître et (re)trouver de la fierté, démarche préalable au développement durable et condition sine qua non d'une vraie démocratie participative ou, autrement dit, créer le climat favorable à une prise de conscience de la responsabilité individuelle et collective dans le développement local.

Les moyens : Mener et encourager des actions qui permettent aux habitants du Piémont vosgien de s'identifier à leur pays et ressentir la fierté d'appartenance.

Pour valoriser l'existant, le piémont a besoin de toutes les énergies. Rejoignez-nous.



e-dil@wanadoo.fr
<http://www.e-dil.net>
Tél. :
03 83 42 63 45
03 83 35 63 62

Photos
Jacques LUCAS

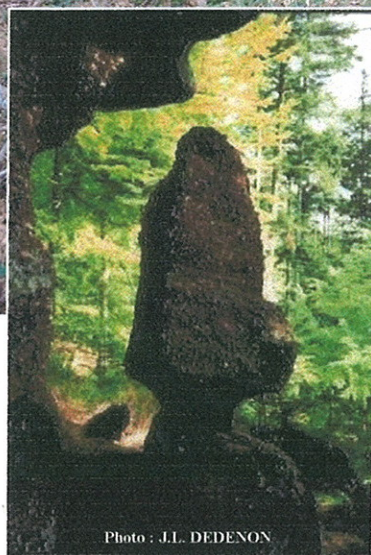


Photo : J.L. DE DENON



Les amis de Machedet

Nous avons participé en début d'année au salon Cité Bois à EPINAL dans le cadre de recherche et mise en place du projet Béton – Bois. Il n'y a pas encore de production réelle, mais des pistes et des idées. Nous avons embauché trois personnes de sexe féminin en CES. Nous avons à déplorer la disparition d'un collègue de travail Monsieur André EDDE qui a participé aux premiers essais du Béton-Bois à Machedet.

Nous fabriquons des tables et des bancs pour le CAPS (Carrefour d'accompagnement Public et social) en partenariat avec un autre chantier d'insertion de Lunéville (ADLIS) avec lequel nous sommes aussi sur l'aménagement de l'étang de la forêt de Mondon avec l'ONF et HUSQVARNA.

Nous fournissons le bois nécessaire à la réalisation de tables et de bancs devant la Basilique de SION (CONSEIL GENE-

RAL et Pères Oblats).

Nous avons fait les affouages pour la commune de PETITMONT.

Nous avons participé à la grand fête patronale de Val et Châtillon, le 15 août avec portes ouvertes et démonstration de sciage mobile au dépôt et traditionnel à la vieille Scierie de Machedet.



Quelques investissements ont été nécessaires afin de mener à bien nos opérations comme le treuil, le Manitou, des véhicules dont celui qui remorque la scie mobile qui n'a pas beaucoup chômé cette année.

Nous faisons de plus en plus de deuxième transformation, du bois rainuré – languetté – séché séchoir comme planches à volets, frisettes, balustres, plancher, bandeaux et tous travaux sur demande et commande.

Nous tenons à rappeler que notre équipe est heureuse de vous accueillir au dépôt et au bureau de Val et Châtillon du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

A tous, joyeuses fêtes et nos meilleurs vœux à tous nos amis, clients et sympathisants de la part de tout le personnel, du Conseil d'Administration et de la Présidente.

Réédition d'un article paru en 1997 dans ce même bulletin communal et dans un contexte qui, hélas, est toujours d'actualité.

PLAIDOYER POUR L'ECOLE



A l'heure où les problèmes de violence et d'incivilité prennent une telle importance qu'ils en deviennent une préoccupation majeure, chacun doit s'interroger sur ces dérives, à commencer par les parents d'élèves eux-mêmes.

Personne ne niera l'importance de l'éducation parentale, celle qui précède et accompagne l'éducation scolaire. En la matière, il ne s'agit pas pour nous

de donner des leçons ou des cours sur le sujet. Nous nous bornons seulement à constater ce fait indiscutable et révélateur : **Trop de parents s'immiscent dans la vie scolaire au point de déstabiliser et de décrédibiliser l'indispensable autorité de l'enseignant.**

Cette intrusion dans la vie de l'école est d'ailleurs souvent motivée par des faits aussi futiles que des heurts dans les cours de récréation. Cette réaction parentale, qui doit probablement son origine à l'instinct maternel, peut paraître à ce titre bien légitime. Mais en y regardant d'un peu plus près, le

soutien apporté à l'enfant dans ces conditions ne peut conduire qu'à une mise en question de l'autorité scolaire. Et cela, l'enfant le détectera immédiatement. Aussi, c'est fort de ce qu'il

considérera comme une protection obtenue (pas toujours à raison) qu'il continuera son bonhomme de chemin. Mais l'autorité de l'enseignant en aura pris un coup. Or, le danger commence là car l'autorité reconnue par tous est l'indispensable ingrédient d'une stabilité de la vie en collectivité.

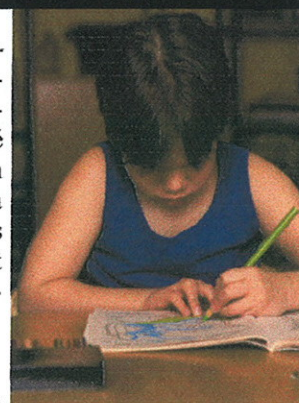
La vie en collectivité :

Lorsque l'enfant quitte la cellule familiale pour aller à l'école, il entre alors dans un monde parfois cruel où il lui faut trouver sa place et qui s'appelle la vie en collectivité. Les règles de cette vie en collectivité font également partie de son éducation et en ce qui concerne l'école, elles sont du domaine exclusif des enseignants. Pas de celui des parents.

L'école, c'est l'école du savoir et de l'instruction, mais l'école c'est aussi, et peut-être surtout, l'école de la vie.

Alors, de grâce, laissons les enseignants régler les problèmes qui sont de leur ressort, sans s'en mêler intempestivement. Et Si quelquefois des décisions prises pouvaient paraître injustes, posons-nous la question: « Y étions-nous? avons-nous tous les éléments pour nous permettre de prendre position ? ». L'enseignant, lui, y était et il n'y a pas le moindre début de raison pour ne pas lui faire confiance.

A.G.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

L'année qui vient de se terminer, a été l'objet de trois manifestations, Noël des enfants, la Saint Sylvestre et le vide-grenier.

Le Noël des enfants a débuté par un spectacle, des chants de Noël, suivis du goûter et celui que les enfants attendent tous, le Père Noël qui était arrivé par la montagne malgré le mauvais temps. Les enfants reçurent leur livre et des friandises. Merci aux bénévoles qui ont préparé tout ça. Je remercie aussi le Conseil Municipal qui attribue une subvention pour Le Noël des enfants.

La Saint Sylvestre s'est bien passé, les convives ont savouré leur repas et dansé jusqu'à l'aube. Félicitations et merci à tous ceux qui ont travaillé toute la nuit pour la réussite de ce réveillon. Encore merci à notre cuisinier qui a bien voulu être là cette fois encore avec toute l'équipe.

Cette année, nous avons organisé notre vide-grenier le 15 août. Pour la première fois, plusieurs associations se sont jointes à nous, JS Val, Machet, Musée du textile et les Jeunes du Val. Des repas à midi ont été servis, des casses-croûtes le soir et une buvette toute la journée. Je félicite les Jeunes du Val qui ont très bien travaillé. Nous avons pensé à tout le monde : des manèges, confiseries et promenade en calèche. Tous ensemble, nous avons travaillé dans une très bonne entente. Les exposants étaient eux aussi très contents. Cette année, le vide-grenier a été un vrai succès.

Nous avons clôturé cette journée par un magnifique feu d'artifice offert par la municipalité. Merci à toutes ces associations qui sont venues avec nous pour cette journée et je leur dit à l'année prochaine.



En résumé, le Comité des Fêtes se porte bien. Il vous présente ses meilleurs vœux pour 2004 et vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

La Présidente : Rosette CHAROLET

L' USEP

Grâce à votre soutien lors de différentes manifestations pour réaliser des bénéfices au profit des enfants "marché de Noël, loto, vente photos, tombola, carnaval", nos enfants ont pu participer à différentes aventures : un café théâtre à la salle des fêtes de Cirey, et pour certains, ce fut leurs premiers essais sur les pistes skiabiles à Gérardmer.



Les voyages de fin d'année ont été pour les plus petits la découverte de la ferme ainsi que les produits fermiers, et pour les plus grands une journée en compagnie des chevaux avec initiation à l'équitation. Dans un an, c'est une classe découverte qui est en projet ainsi que l'amélioration du matériel sportif et musical à disposition des enfants. D'autres manifestations sont au programme jusqu'à la fin de l'année scolaire "bourse aux jouets, chasse à l'œuf, marché de Noël, carnaval, kermesse, loto" nous comptons sur vous.

Un grand merci à tous et tout particulièrement aux autres associations toujours prêtes à apporter leur soutien, tous les parents qui répondent toujours présents lors de manifestations.

Les élèves de l'école et les parents d'élèves sont heureux de présenter aux habitants de Val-et-Châtillon leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2004. Bonne année à tous;

La Présidente : Muriel BOUQUET et l'équipe USEP (Union Sportive de l'Ecole Primaire)

VAL CROSS

Nous, "Les Gars du Val cross" répondons toujours présents à l'appel. Malgré l'absence des petits et grands enfants du village, nous continuons d'exister. Le calendrier de nos sorties : 10 courses Trophée Sport Loisirs, La Corrida d'Heillecourt sont toujours à l'affiche de notre calendrier sportif.

Le club compte malgré de nombreux départs, toujours une vingtaine de coureurs. Une très bonne ambiance règne au sein du club. Nous sommes toujours prêts à chausser nos baskets et à représenter notre village à chacune des sorties effectuées. De plus, pour la 6^{ème}



année consécutive, les "Gars du Val cross" ont la joie d'accueillir, dans notre village, la Finale Sport Loisirs où nos coureurs se verront tous récompensés pour leur participation à toutes les courses du Trophée Sport Loisirs 2003-2004. La Finale aura lieu le dimanche 09 mai 2004. Date à ne pas manquer.

Nous espérons votre présence et soutien de tous à cette fête du sport, qui se veut familiale et conviviale. Tous les membres des "Gars du Val cross" vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, une très bonne santé. Meilleurs vœux. Bonne année 2004 à tous.

Le Président: Gilbert DURAND

A.D.M.R.

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

L' Association est dirigée par des bénévoles qui sont là pour vous aider, vous conseiller, afin de trouver une solution adaptée à vos besoins:

Service Famille :

- En cas de maladie de la mère : hospitalisation, grossesse, naissance...

Il existe 2 formes d' intervention:

- la T.I.S.F. ou Travailleuse Familiale qui peut intervenir pour toutes les tâches ménagères, pour s'occuper des enfants ou encore comme aide sociale à l'éducation des enfants.

- l'Aide Ménagère Famille qui intervient seulement pour les tâches ménagères.

Domicile Services

- Souvent proposé pour un dossier à court terme et pour la réinsertion des personnes inscrites à l'A.N.P.E. Les factures sont déductibles à 50 % des impôts. Le coût horaire est de 10,90 euros.

Service Mandataire

- Dans ce cas, c'est la personne chez qui nous intervenons qui est l'employeur. Là aussi les factures sont déductibles à 50% des impôts. C'est la fédération qui s'occupe des papiers et de la gestion des dossiers.

Service Auxiliaire de Vie

- service réalisé auprès des personnes relevant de la Coto-rep ou de l'A.C.T.P. (tierce personne)

Service Personnes Âgées

- Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans peuvent en bénéficier. Pour cela, il sera monté un dossier qui sera

envoyé à la Caisse de Retraite dont elles relèvent et c'est elle qui décide du nombre d'heures accordées.



- Pour les personnes qui ont plus de difficultés ou qui sont en perte d'autonomie, nous monterons un dossier " A.P.A." (aide aux personnes en perte d'autonomie) qui sera envoyé au Conseil Général.

Adomi

- C'est un service qui intervient à la sortie d'hôpital Si vous avez une Mutuelle qui vous permet de bénéficier d'un certain nombre d'heures gratuites, ceci sans condition d'âge (voir votre contrat).

Service Repas

Ce service fonctionne 7 jours sur 7. Les personnes peuvent demander un repas pour chaque jour ou 2 ou 3 fois par semaine, ou juste le dimanche. La fréquence de livraison est définie par le consommateur selon ses besoins. Le prix actuel du repas est de 7,15 euros.

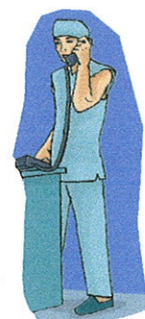


Télé - Assistance

Un certain nombre de personnes en sont équipées. C'est un médaillon que l'on porte, et sur lequel il suffit d'appuyer en cas de chute, malaise... afin d'alerter le service responsable.

S.I.A.D.

Service de soins infirmiers à domicile. Ce service s'effectue sous le contrôle d'une infirmière coordinatrice et des aides-soignantes diplômées. Elles ne font en aucun cas le travail des infirmières libérales.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter:

Mme Wemert Josiane : Cirey : 03 83 42 52 99

Mme Pierrat Madeleine : Badonviller: 03 83 42 13 02

Mr Rouillon Jean-Marie : Télé-Assistance : 03 83 42 62 70

L'ACCA

(Association Communale de Chasse Agrée)

Une saison de plus est passée et le désordre de nos forêts est toujours plus que présent, mais la nature reprend vite ses droits. Le gibier est toujours là et encore plus nombreux. Les chasseurs et leurs chiens ont beaucoup de mal pour débusquer le gibier en raison de nombreux chablis et d'une végétation abondante. Le plan de chasse a malgré tout été réalisé. Les précautions sont de rigueur, et les chasseurs sont des gens censés et responsables de leurs actes et n'en déplaisent à certains. Les consignes draconiennes sont scrupuleusement respectées. Le parcours de santé n'est jamais chassé à titre informatif.



Tous les membres de la société ainsi que moi-même vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2004.

Le Président : Jean-François COSTER

La JS VAL

Amis sportifs

La saison de foot 2002/2003 s'est terminée par une honorable 3e place pour la JS Val. Quelques défaites en fin de championnat dues en partie à la blessure d'un joueur, clef de l'équipe, ne nous ont pas permis d'obtenir la place tant espérée de champion de notre groupe.

Une nouvelle saison a débuté. Nous en sommes au 1er tiers de championnat, l'équipe est classée 3ème à 3 points du leader. L'objectif du club étant de terminer dans les 3 premiers, tout va bien.

L'appel lancé dans la dernière édition du bulletin municipal

a enfin porté ses fruits. Un joueur s'est dévoué et a été reçu à l'examen de candidat à l'arbitrage. L'ensemble du club se joint à moi pour le féliciter et le remercier. Le club étant en partie en règle avec la ligue Lorraine de football, il nous faut à présent constituer une équipe de jeunes (débutants, poussins etc...). Cela devrait se concrétiser au printemps 2004, un appel sera donc lancé aux enfants fréquentant l'école primaire de Val-et-Châtillon courant janvier ou février 2004.

L'appel concernant l'apport de sang neuf dans nos rangs s'est également fait entendre puisque dix nouveaux joueurs nous ont rejoints (événement rarissime dans l'histoire du club). Parmi ces dix joueurs, huit ont moins de vingt ans et sont habitants du Val. Cette arrivée exceptionnelle au cours d'une même saison n'est malheureusement pas sans créer de petits



(Suite de la page 20)

problèmes. En effet, certaines jeunes recrues pensaient qu'ils allaient remplacer les "vieux de l'équipe" du jour au lendemain.

Tous ces jeunes n'ont manifestement pas le même niveau. Les entraîneurs essaient de les incorporer tout doucement dans l'équipe. Certains jouent plus souvent que d'autres. Il n'est pas toujours facile de leur faire comprendre le choix des entraîneurs d'autant plus que l'équipe compte 22 joueurs dans ses rangs. Je sais bien qu'une envie pressante se fait sentir de leur part mais patience jeunes gens, votre tour viendra, ne brûlez pas les étapes. Je pense qu'une bonne communication interne au club apaisera les tensions.

Vie Associative Du Club : déception de l'équipe dirigeante

puisque nous avons dû malheureusement annuler la soirée "BACKEOFFE" 2002 faute de réservations suffisantes. Il y a fort à craindre que cette soirée ne soit pas rééditée dans l'avenir.

Calendrier 2004

Soirée LOTO : 1er trimestre 2004 (date à définir)

15 août 2004 (Val en fête) en coordination avec différentes associations du Val et la Municipalité. Saint Nicolas (avec l'USEP)

Dans l'attente de vous retrouver lors de ces manifestations, les joueurs, les dirigeants et moi-même, nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année 2003 ainsi qu'une bonne année 2004.

Le Président : Christian BERNARD

FANFARE DU VAL

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. L'an passé à cette même époque, je parlais de Monsieur DENIS au présent, car il venait de passer la main de la Présidence de la Fanfare qu'il avait assurée pendant une vingtaine d'années. Que de souvenirs !!

Cette année, c'est au passé que je dois parler de lui, puisque le 18 janvier il quittait ce monde qu'il appréciait tant, surtout celui de la musique dans lequel, depuis sa jeunesse il avait toujours vécu.

Monsieur DENIS était pour la fanfare, non seulement son Président, mais surtout un exemple pour tous les musiciens et musiciennes qui l'ont côtoyé. Et tous garderont de lui le souvenir d'un ami toujours souriant, attentif à tous les problèmes, et d'une impartialité envers tous.

Merci Monsieur DENIS .

A toute sa famille nous renouvelons l'assurance de notre profonde sympathie.

Cette année la fanfare a encore participé aux manifestations patriotiques à Pexonne, Petitmont, Val-et-Châtillon, aussi je profite de cette occasion pour adresser les plus vifs remerciements à toutes les municipalités qui contribuent par leurs subventions au fonctionnement de notre fanfare, sans oublier la section AMC de Val-et-Chatillon.



Aubade en l'honneur d'André DENIS le 08 mai 2002

L'effectif de notre fanfare n'étant pas assez important, je voudrais m'excuser auprès des associations du Val qui sollicitaient notre participation à leurs manifestations festives (Cross, JS Val, USEP, Comité des Fêtes..) d'avoir dû décliner ces invitations. De même que pour d'autres municipalités qui sont à la recherche de fanfare pour leurs défilés de Carnaval ou de la Saint Nicolas, en espérant que tout cela n'est que passager.

Dés que notre effectif sera plus étoffé vous pourrez compter sur notre participation. Merci pour votre compréhension. Je reste toutefois optimiste, et que pour tout ceux qui voudraient se joindre à nous, ils seront les bienvenus.

Je ne voudrais pas oublier de remercier l'ensemble des musiciens et musiciennes pour leurs présences aux répétitions ainsi qu'aux manifestations, et leur renouveler les félicitations que je reçois de la part des dirigeants de sociétés, ou des représentants des municipalités lors de nos prestations.

Pour l'année 2004, Le Président, l'ensemble de la Fanfare, vous présentent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent de joyeuses fêtes.

Le Président : René BOUQUET

MEMOIRES DU TEXTILE

L'association "Mémoires du Textile" poursuit toujours son but à savoir "Faire connaître le passé industriel textile de Val-et-Chatillon et de ses environs".

Au 1er janvier 2003, l'association comptait 408 adhérents.

Le 8 avril 1995 à la création du musée, 50 personnes adhéraient. En huit années beaucoup d'efforts mis en commun ont contribué à affermir et à consolider l'association dans la réalisation du projet lancé par la municipalité en octobre 1993.

Il y a encore beaucoup à faire pour se faire connaître. Paris ne s'est pas construit en un jour. Encore aujourd'hui, la capitale modifie d'une manière régulière son environnement.

L'équipe active en charge du fonctionnement du musée est toujours aussi volontaire. Elle assure avec brio le fonctionnement du musée. La fréquentation du musée reste encore très modeste. Après un début de saison très prometteur, les visites se sont espacées. Le plan "VIGIPIRATE" mis en place par le gouvernement concernant la sécurité des personnes et des bâtiments a perturbé d'une manière significative la visite du musée. Les fortes chaleurs de juillet et août ont également ralenti les visites du site. Néanmoins le bilan touristique de cette année est dans son ensemble satisfaisant. Certains penseront le contraire...

Pourtant au vue d'informations reçues par différents organismes, la fréquentation touristique dans la région, sur des sites connus ou primés, est en diminution. (référence : Pays d'accueil du Donon, autres sites etc...).

A la satisfaction de notre hôtesse d'accueil, le musée a enregistré 1600 entrées (en 2002 : 1177 entrées) avril 158, mai 122, juin 147, juillet 115, août 950 (850 le 15 août), septembre 70, octobre 38.

Dans le cadre de "VIGIPIRATE", les visites scolaires en mai et juin ainsi que les réservations faites en juillet et août ont été annulées. Ce ne sont que des visites individuelles qui ont été enregistrées durant cette période.

Les visites sont toujours suivies avec le même enthousiasme par la population venant visiter le musée.

Les réunions hebdomadaires du mardi sont toujours d'actualité. Le travail réalisé apporte sans aucun doute une prestation complémentaire pour enrichir la facture présentée par



les animateurs du musée. (montage de chaîne sur un ourdissoir, montage d'une chaîne sur un métier à tisser de la laine etc...)

INFORMATIONS

Jours d'ouverture du musée

- 1) juin-juillet-août : les mardis, jeudis, dimanches.
- 2) avril-mai, septembre-octobre : les mardis et les dimanches.

Heures d'ouverture : 13 h 30 à 18 h.

Pour les groupes nous consulter.

TARIFS :

individuels = 3 euros,
enfants moins de 12 ans = gratuit,
groupes = 1, 5 euro (à partir de 12 personnes)
scolaire = 1 euro. 2)



l'assemblée générale 2004 se tiendra à la salle des fêtes de Val-et-Chatillon le **SAMEDI 28 FEVRIER 2004**

3) Monsieur CORNIBE Roger, notre secrétaire rédige actuellement une biographie des Anciens Etablissements Bechmann et Société Cotonnière Lorraine. Le travail réalisé jusqu'à présent est en bonne voie d'être édité. Le rédacteur de cet ouvrage souhaite le proposer au public au cours de l'année 2004. Le travail entrepris par l'auteur nécessite des recherches fastidieuses d'où le temps très long pour réaliser ce document. N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Le personnel de l'association et moi-même présentent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2004.

" LE SUCCES D' UN MUSEE NE SE MESURE PAS AU NOMBRE D' ENTREES, MAIS AU NOMBRE DE CEUX A QUI IL A APPRIS QUELQUE CHOSE "

Le Président : Jean-Marie FERRON

LES JEUNES DU VAL

Chers Amis

Après une année d'existence l'association des Jeunes du Val est entrain de se restructurer et de redéfinir ses objectifs, les actions que nous avons menés pendant cette année ont été : 2 lavages de voitures, débroussaillage du parcours vélo cross, participation pour la fête du 15 août de Val-et-Chatillon, participation au loto de l'école de Val-et-Chatillon, réalisation de décorations pour le premier marché de Noël des Jeunes du Val. En contrepartie de quoi : 2 sorties piscine, 1 sortie Aventure park. Nous avons comme projet cet hiver une sortie à la neige.



L'association des Jeunes du Val vous souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2004.

Les Jeunes du Val

ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS VEUF ET VEUVE



SECTION DE CIREY-SUR-VEZOUZE VAL-ET-CHATILLON

De nouvelles adhésions nous permettent d'être toujours une quarantaine car nous avons, hélas, à déplorer les décès de Mme OSWALD de Badonviller et le départ à la Maison de Retraite de Mme SCHOLL et de Mme WECKERLE.

Actuellement la F.A.V.E.C (notre fédération nationale) milite activement pour la non-suppression de la 1/2 part d'impôt accordée aux Veuves et Veufs ayant élevé un ou plusieurs enfants.

ACTIVITES DE LA SECTION EN 2003

L'Assemblée Générale Départementale a eu lieu au Conseil Général à

Nancy le 06.04. Elle fut suivie le 17.05. de notre réunion d'information de section qu'un goûter clôtura. La sortie départementale eut lieu à Langres le 06.07. Le séjour de vacances se déroula en Bretagne du 9 au 17.09. Bonne ambiance, bonne table, belles excursions. Et l'année se termina par un goûter le 29.11.

POUR 2004

Nous aurons l'Assemblée Générale Départementale à Cirey le 14 mars, la sortie départementale le 4 juillet où le lieu n'est pas encore fixé.

A toutes et à tous, habitants de Val-et-Châtillon, bonne fin d'année, meilleurs voeux pour 2004 et merci aux municipalités de Cirey et de Val qui nous soutiennent et nous apportent aide financière.

Lise MEYER

Club-Vosgien

Amis du Club Vosgien

Cette année encore le Club Vosgien de la Vezouze Cirey - Val et Châtillon a contribué à accueillir le tourisme vert.

Plusieurs activités ont été proposées:

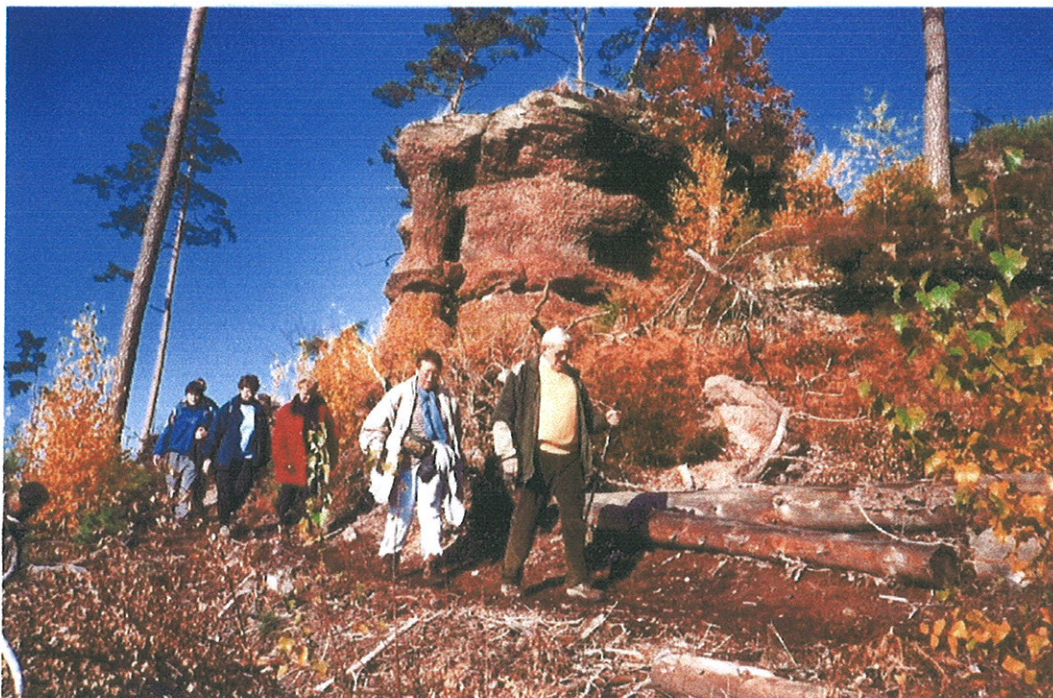
- Chaque jeudi, dans la joie et la bonne humeur, quelques retraités, bénévoles actifs du Club Vosgien, continuent sans relâche à aménager et à entretenir notre refuge, situé au lieu dit « La Boulaie ». Cette journée est ouverte à toutes personnes désirant découvrir ce lieu. Ces mêmes bénévoles

organisent également l'Assemblée Générale de l'association, le thé dansant, la soupe aux pois, etc...

- Deux mardi par mois, un autre groupe de travail s'active sur les sentiers pédestres. De nombreux parcours sont accessibles, certains très pratiqués, d'autres moins, et sont à revoir plusieurs fois par an. Plus de 200 km de sentiers pédestres ont été revus et balisés. Des panneaux d'informations (itinéraires) posés et le balisage rectifiés.

- Tout au long de l'année des sorties diversifiées vous sont proposées afin de découvrir notre belle région à pied (sorties d'après-midi (1er et 3ème mercredi du mois), des randonnées dominicales de 5 à 6 h et des sorties en raquettes. En juillet 2004, nous irons une semaine près de Grenoble découvrir "Le massif de la Chartreuse" Un programme mensuel est affiché au point I.

Merci aux adhérents et bénévoles qui contribuent à faire vivre le Club Vosgien en vous proposant différentes activi-



tés. Heureusement, nous sommes compris et aidés par la municipalité que nous souhaitons remercier pour son aide financière et son soutien moral.

Nous lançons un pressant appel aux jeunes retraités ou non, pour nous aider et assurer la relève sur les sentiers, mais aussi pour l'entretien de notre refuge, pour que les amateurs de repos viennent se ressourcer dans nos forêts.

Pour information

- Assemblée Générale du Club Vosgien de la Vezouze : samedi 14 février 2004 à la salle des fêtes de Val et Châtillon à 14h30.

- Traditionnel Thé dansant du Club Vosgien : dimanche 07 mars 2004 à la salle des fêtes de Cirey sur Vezouze

Merci encore à toutes les personnes qui soutiennent notre Association par leur adhésion.

Amitiés de Randonneur

La Présidente Brigitte Biondi

ASSOCIATION DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS DE MEURTHE ET MOSELLE - SECTION DE VAL-ET-CHATILLON

Notre préoccupation première reste l'obligation du devoir de mémoire envers nos camarades combattants morts pour la France en défendant nos libertés.

Situation et évolution des effectifs en cours d'année

Effectif au 01/01/2003 : 39 adhérents

Situation financière

Saine et bien gérée ; merci au trésorier Philippe Wolff pour le sérieux de son travail.

Composition du bureau

Président d'honneur :
Raymond Héry
Président
Pierre Sommier
1er vice-président :
Roland Dal Martello
2ème vice-président :
Marcel Thiébaud
Secrétaire bénévole :
Sylviane Besnard

Trésorier :
Philippe Wolff
Trésorier adjoint :
Claude Houot
Porte-drapeau FFI :
Pierre Noël
Porte drapeau AMC :
Paul Pierre
Porte-drapeau AFN :
Philippe Wolff

(Suite page 25)

(Suite de la page 24)

Vérificateur aux comptes :
André Maire

Activités

12 janvier: galette des rois avec présentation des voeux; 197 participants

1er février: assemblée générale ordinaire ; sur 39 adhérents, 26 étaient présents et 6 étaient excusés

15 mars : assemblée générale de l'U.D.A.C à Pulnoy

8 mai : cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Remise de la médaille de reconnaissance de la nation avec agrafe 39/45 à Raymond Héry ; présence de 6 drapeaux

15 juin : commémoration des combats du 19 juin 1940 à Tanconville ;délégation avec porte -drapeaux

18 juin : cérémonie de commémoration au monument aux

morts de l'appel du 18 juin 1940; délégation du vice-président avec porte-drapeaux

22 juin : cérémonie au trou Marmot; délégation du vice-président Roland Dal Martello ; de Philippe Wolff et de Paul Pierre porte-drapeau

6 juillet: Cérémonie aux entonnoirs à Leintrey; délégation

7 septembre: 59ème anniversaire des combats de Viombois ; délégation des 3 porte-drapeaux

25 octobre : repas du comité et des bénévoles au restaurant Au Cerf en remerciement des services rendus à la section

11 novembre : cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 ; dépôt de gerbe au monument aux morts suivi du repas du poilu à la salle des fêtes

Le président Pierre Sommier remercie toutes les personnes qui ont participé~ aux différentes cérémonies patriotiques et vous souhaite ses meilleurs voeux pour 2004

Le président Pierre Sommier

FAMILLES RURALES

2003 se termine. Chaque jour apporte son lot de malheurs et de bonheur. En 2003, il nous faut admettre que notre jeune XXIe siècle a pris un bien mauvais départ avec des conflits ouverts ou larvés entre pays voisins ou internes à certains. Actions redoutables pratiquées par des extrémistes, raciaux, religieux, nationalistes. Augmentation de la grande et petite délinquance. Heureusement, ce mal endémique, venu du fond des âges qu'on appelle la guerre ou encore la déstabilisation de nos institutions, se trouve quelque peu atténué par nos joies et bonheur quotidien de la vie familiale, professionnelle et associative.(se retrouver par exemple une fois par semaine dans le cadre d'une activité de Familles Rurales.)

La relève attendue à Familles Rurales ne se réalise pas;

notamment aux clubs : 3è âge et féminin. Sans parler de bénévolat, l'association a besoin d'adhérents pour pérenniser son existence. Pourtant, le bénévolat a un prix, le désintéressement, la disponibilité, la responsabilité, la solidarité, le volontariat. En contrepartie, la vie associative est un excellent remède contre la solitude, l'oisiveté et le désœuvrement.

Le milieu associatif est souvent un lieu d'innovation et d'expérimentation sociale (C.L.S.H). Il est évident que la vie associative a encore de beaux jours devant elle. Oui ! elle répond certainement à un besoin effectif et durable dans toutes les couches de la population.

Cette devise de Voltaire : "c'est n'être bon à rien que n'être bon qu'à soi". Venez rejoindre l'association.

Le fait d'adhérer au club du 3è âge n'est pas prendre de l'âge prématurément, au contraire, quelquefois, c'est apporter du sang neuf et des idées nouvelles pour relancer la machine associative.

Au 1er janvier 2003, 84 familles adhèrent à l'association. Les adhérents par activité se répartissent comme suit :

Club féminin : 16 personnes,
Club couture : 17 personnes,
Club scrabble : 21 personnes,
Club 3è âge : 43 personnes,
Club gymnastique : 26 personnes
(1/11/2003)

Centre de loisirs sans hébergement, (CLSH) : 17 familles pour l'année 2003.

ANALYSES DES ACTIVITES DES DIFFERENTS CLUBS :

CLUB FEMININ :

Les réunions du mercredi (1fois tous les 15 jours) sont toujours aussi convi-

(Suite page 26)



(Suite de la page 25)

viales. On est heureux et satisfait de se rencontrer. Beaucoup moins de réalisation de travaux - conséquence du vieillissement du club et pas de relève en vue à ce jour. Des soirées belotes sont organisées en hiver. CLUB 3è AGE même inquiétude que le club féminin : difficultés de renouvellement des effectifs.

Cette année le club est confronté à un problème d'ordre de gestion. Monsieur SOMMIER Pierre, Président du club a souhaité démissionner. C'est regrettable, Monsieur SOMMIER Pierre était très disponible. Il ne regardait pas de donner un maximum de son temps. Il avait su donner un renouveau aux journées choucroute. On ne peut que le féliciter pour ce qu'il a fait et donné au club. MERCI à Pierre pour sa disponibilité; sa décision, c'était son choix.

Le jeudi 12 juin, les membres du club ont été conviés à une excursion dans le Massif Vosgien. Visite à GRANDE-FOSSE (88) du musée de la figurine. Déjeuner à SELESTAT. Visite de l'Aquarium d'OTTROTT (67) "Les Naïades". Ce fut une belle journée appréciée de tous.

CLUB COUTURE :

D'année en année, ce club s'étoffe au sein de l'association "familles Rurales". La responsable, par son dynamisme, sa personnalité et son savoir d'appréhender les différentes manifestations qu'elle organise, met en valeur à tout public la cohésion existante entre l'ensemble des membres du club. Les bourses aux vêtements sont de réels succès (à ne pas manquer). Des jeunes mamans ont rejoint le club.

SCRABBLE :

Les participants toujours aussi satisfaits et heureux de se retrouver le mardi pour chercher le mot qui rapporte le plus, la disponibilité, le temps consacré à la préparation des réunions par les responsables contribuent sans aucun doute à rassembler autour de parties passionnantes, l'intérêt que porte chaque membre à assister aux rendez-vous du mardi.

GYMNASTIQUE :

Les séances hebdomadaires sont très bien fréquentées. Cette animation rencontre de plus en plus des difficultés pour évoluer dans les locaux de Familles Rurales. Le responsable de cette activité et l'animatrice sont soucieuses de bien gérer les animations. Les participantes sont très assidues aux réunions du jeudi. La gymnastique pratiquée en groupe permet de sortir de l'isolement en supprimant les barrières sociales.

C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement)

En 2003, l'association Famille Rurales a mis en place dans ses locaux, 4 centres de loisirs sans hébergement.

95 enfants ont fréquenté le centre :

du 24 au 28/2 = 22 enfants,

mercredis récréatifs (mai-juin) = 24 enfants,

du 4 au 30 août = 22 enfants,

du 27 au 31 octobre = 27 enfants.

Dans les différentes manifestations organisées au cours de l'année, les enfants ont toujours rencontré de la part des habitants de la commune un accueil chaleureux. En tant que Président, je remercie la population de réserver aux enfants ainsi qu'aux animateurs une attention particulière quant au déroulement des prestations présentées à l'ensemble du public.

En 2004, le CLSH fonctionnera du :

9 au 13 février 2004,

du 13 au 17 avril 2004,

du 2 au 27 août 2004,

vacances de Toussaint (dates non arrêtées).

Le Centre est ouvert à tous. Pour tous renseignements, s'adresser à

Madame SCHMITT Marie-Josèphe de Familles Rurales téléphone : 03-83-42-60-77 ou à

Monsieur FERRON Jean-Marie 03-83-42-67-96.



INFORMATIONS

La date du repas "choucroute" organisé chaque année par le club du 3è âge, n'a pas encore été arrêtée.

La Podologue-Pédicure consulte toujours tous les 2 mois, le dernier samedi, prochaine consultation : SAMEDI 31 janvier 2004 au local Familles Rurales ou à domicile, rendez-vous auprès de Madame FERRON Geneviève au 03-83-42-67-96.

En ayant une pensée pour ceux qui nous ont quitté et une attention particulière pour les personnes hospitalisées ou en maison de retraite, les membres de l'association souhaitent à tous une très bonne année 2004.

Le Président : Jean-Marie FERRON

C'est vrai qu'on écrit pas comme on parle. Et inversement. Surtout par chez nous paraîtrait-il. Pour paraphraser l'humoriste vosgien qu'on ne nomme plus : « ... mais comment qu'on le saurait ? des accents, nous, on en a pas ! »



Vous trouverez ci-après un petit lexique (en vrac) révisé (par qui ?) du parler lorrain à l'usage des non lorrains. Puis en deuxième partie, un autre lexique un peu moins humoristique (à peine). Bien entendu, les orthographes ne sont pas garanties. Mais chacun s'y retrouvera.

(Sources : Internet)

Dico 1

Chouille : rendez-vous convivial, qui précède généralement des matinées fort brumeuses.

Cheûler : faire la chouille, picoler

Cheûlard : ou chouilleur : fêtard

Clarteux : endroit bénéficiant d'une luminosité agréable

Schlass : couteau. Désigne également l'état second consécutif à une nuit de chouille : "Ch'uis complètement schlass"

Beûgner : abîmer.



Beûgne : blessure.

Râouer : zoner, draguer. "Il est parti râouer"

Trisser ou Détrisser : selon les cas, veut dire détailer ou éclabousser.

Troc : bistrot

Lard : premier pilier de la culture lorraine. Posez donc la question à un jeune lorrain : "Tu préfères ton père ou ta mère ?" Il vous répondra à coup sûr : "Ch'préfère le lard !" !

La ou Le : s'utilise couramment dans le langage lorrain devant un prénom, ce qui donne à celui-ci un léger accent du

terroir et contrairement aux idées reçues ne signifie pas que la dite personne n'est pas appréciée et mène une vie de patachon !!!

Mon !!! : se prononce môôôôôôôôôôô, tout est dit, rien à y ajouter, dénote un effet de surprise et une attitude ébahie !!! : c'est incroyable !!!

Gris de Toul : vin aussi raide que les côtes de ladite ville de Toul, témoignant de la rudesse du terroir lorrain.

Vin de la Craffe : vin aussi pointu que les tours de la porte du même nom. Il affiche fièrement ses cinq étoiles et recèle une bille dans sa capsule.

Quiche : tarte aux oeufs et au lard, typiquement lorraine.

Se prendre une quiche : selon les cas, se prendre une veste, une claque ou tomber.

Maurice Barrès : écrivain lorrain dont aucun Lorrain n'a jamais lu la moindre ligne et c'est tant mieux. Chantre du nationalisme français et de la Revanche, il n'a pour autant jamais vu un soldat allemand de près.

Ligne bleue des Vosges : vision extatique dudit Maurice Barrès, lorsqu'il cheûlait un peu trop au Gris de Toul. Il fut également très inspiré par la colline de Sion.

Georges de la Tour : maître de la peinture lorraine, dont le musée des Beaux-Arts de Nancy ne possède même pas une ébauche. Cela dit, on peut admirer une partie de son oeuvre au musée éponyme dans sa ville natale, Vic sur Seille en Moselle.

Métrolor : train de banlieue reliant Nancy, rayonnante (on emploiera plutôt moribonde) capitale de feu le duché, à ses lointains faubourgs (Laxou, Vandoeuvre, Maxeville.) - Ne pas confondre avec le Mirabellor, apéritif lorrain à base de mirabelles.

Place Stanislas : la plus belle place du monde et aussi la seule jolie place de la ville de Nancy. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est la place que l'on peut voir sous tous les angles sur les cartes postales de la ville.

Gare de Metz : curiosité ethnique dans la lignée architecturale du Völkerschichtdenkmal de Leipzig (si vous ne connaissez pas le Völkerschichtdenkmal, tenez-vous en au nom : il parle de lui-même). Nota: L'architecture de la gare de Metz est de style néo-roman.

Conceptuellement, la gare représente le Palais et la chapelle de la capitale de Charlemagne (pour mémoire à Aachen ou Aix la Chapelle en Allemagne).



Ecole de Nancy : mouvement artistique nancéien rattaché au courant Art Nouveau.

Ecole de Metz : établissement éducatif où l'on apprend aux jeunes Mosellans à parler français. (Elle est bien bonne celle-là! Je n'y apporterai qu'une correction: Les Messins y apprennent le vrai français et non ce succédané de français communément appelé patois lorrain ou Welsch en Platt.)

Saint-Nicolas : mon bon patron, apporte-moi des macarons, des mirabelles pour les d'moiselles, et des bonbons pour les garçons.

André Rossinot : maire de Nancy élu à vie, également président du parti radical valoisien. Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas sa statue qui trône devant l'hôtel de ville, mais bien celle de Stanislas, l'un de ses prédécesseurs. Egalement surnommé : Dédé, le Gros Roro, le Bon Docteur.

Jean-Marie Rausch : maire de Metz, élu à vie, adepte du quintuple mandat comme du quintuple menton. Erratum: On nous signale à l'instant qu'il aurait été réélu une sixième fois en 2001. La ville lui doit beaucoup tant en matière d'urbanisme que d'emplois

Tramway : longtemps nommé désir... Vieille plaisanterie nancéienne.

L'Estrépu : (dit aussi "Le Répugnant") feuille locale vantant, notamment, les mérites d'André Rossinot et de la notabilité locale. Républicain Lorrain: synonyme

Vosges, Meuse : vastes espaces boisés, parfois montagneux, peuplés de rudes indigènes au parler massif (... vosgien) et aux coutumes résolument terriennes.

Scorpions : ils ne sont pas lorrains, mais, aujourd'hui encore, ils font toujours salle comble à Hagondange. Still lovin' them...

Marylène Bergmann : grande fi-

gure de la culture lorraine contemporaine (avec C. Jérôme).

Schatz : en français oiseau, peut aussi désigner l'organe génital masculin.

Cornet : en français sac en plastique, pour certains poche ou pochon. Pour le Lorrain, un cornet n'est pas forcément pointu, pour un cornet de glace, il précise...

Schneck : escargot ou pain au raisin. Fille en parler messin. Bonne schneck: jolie fille

Parigo : automobiliste pressé, persuadé d'être un As du volant et reconnaissable aux numéros de code 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et surtout 75.

Clanche : poignée de porte, il existe aussi le verbe clancher (ouvrir la porte).

Cagneux : en lorrain, ne désigne pas forcément les genoux ; signifie en général bancal ou de travers.

Entre midi : entre midi et deux.

Schpountz : allemand.

Alsace : région voisine amie à laquelle on rattache trop souvent et à tort, la Lorraine.

Platt : langue germanophone parlée au nord de la Lorraine, à ne pas confondre avec l'allemand.

Metz, pour les Lorrains prononcez "mess" pour les autres "mets" : très jolie ville à seulement 320 kms de Paris (et non 800). Précisons aussi que Metz se trouve bien à l'Est de Paris mais non pas entre Berlin et Varsovie.

TGV Est : vieille légende, mais certains y croient encore.

A32 : voir TGV Est.

Knatch : caoutchouteux.

ça gets ? (prononcez "guets") : ça va ?

Wi gets ? : voir ça gets ?

Comment qu'c'est ?? : voir ça gets ?

ça tire ! : il y a un courant d'air.

Verdun : très jolie ville à visiter pour son histoire qui ne se limite pas à la guerre de 14.

56 : numéro manquant dans notre liste de départements: 54, 55, 57...

Strasbourg : contrairement à une idée reçue, Strasbourg ne fait pas partie de la banlieue de Metz.

A31 : long ruban autoroutier saturé faisant la liaison entre l'Europe du nord et le sillon rhodanien ; chaque année y transhument moult Allemands, Belges, Luxos, Danois, Bataves et autres Scandinaves. Attention, autoroute fortement radarisée et dangereuse !

Autoroute de la Mort : voir A31.

Melfor : sorte de délicieux vinaigre lorrain.

Grosbiederstroff : ville française en Lorraine (si ! si !). Le grand village de la Blies en français par opposition à Kleinbiederstroff en Allemagne.

Luxembourg : le pays où l'essence est moins chère (et les clopes, et les alcools). Tout petit pays très riche où 70 000 lorrains vont travailler tous les jours pour un salaire confortable. Une sorte de Groland aux portes de la Lorraine. Dire qu'il y a un siècle, les Luxos crevant de faim venaient faire les champs en Lorraine.

Vosges : montagnes lorraines très jolies.

Celtes : bien que revendiqués comme ancêtres des bretons, ils sont aussi les ancêtres des Lorrains. Parmi les peuples celtes qui se sont installés en Lorraine, on peut citer les Médiomatrices, les Leuques et les Trévires.

Francs: Peuple germanique qui a conquis la Gaule. Clovis, Dagobert, Charles Martel, Pépin le Bref, Charlemagne, autant de grands noms de l'histoire de France au rude accent tudesque! On notera avec intérêt que l'idiome des Francs s'est transmis, bien qu'altéré par les siècles, et que les locuteurs germanophones de Lorraine parlent en fait le "Francique rhénan". Autre détail, Metz a été la capitale du Royaume d'Austrasie. La victoire du royaume de l'Est sur la Neustrie réunifiera le Royaume des Francs pour plus d'un siècle et demi.

Vert : contrairement à une idée reçue, ce n'est pas le gris qui prime en Lorraine mais le vert...

FC METZ: Seule équipe de football professionnelle de Lorraine. Ses symboles sont le Graouilly (dragon d'une légende messine) et la croix de Lorraine.

ASNL: Association à caractère sportif qui fait également de la revente de produits électroménager, Hifi, Télévisions...

Erstein: plus vulgairement appelé sucre dans d'autres régions, du Erstein sinon rien!!

----- Dico 2 -----

Agonir : disputer

Ahoter : embourber

Altata : bête, fou, irresponsable

Amuser : faire perdre son temps

Apprenti (être en -) : être en apprentissage

Arrête (être en -) : être fermé (se dit d'une usine)

Arrosatte : arrosoir

Assis (se mettre -) : s'asseoir

Âties (faire des -) : faire des manières

Aut-de-fois : l'autre jour

Avoir : s'utilise à la place de "être", dans bien des cas. :c)

Avoir mal la tête : (sans commentaire)

Bamban : niais

Baoué : paysan

Baraque : clapier

Barbonzé : barbouillé (se dit d'un enfant)

Basse d'eau : flaque

Bassiner : énerver

Bassoter : souvent employé au négatif, ce qui, dans ce cas, veut dire ne pas avancer dans son travail

Baugeotte : panier d'osier

Begnet : amende, contravention

Beubeu : niais

Beûlou : aveugle, mal-voyant

Bocatte : chèvre

Bon rat de bon rat : bon sang !

Bongeotte : panier en osier

Braillatte : braguette

Brimbelle : myrtille

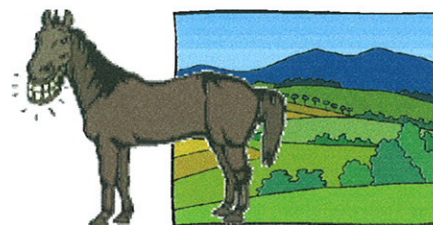
Briquer : les éclairs, pendant les orages

Brisac : qui casse tout (se dit essentiellement des enfants)

Broussiner : crachin, bruine



- Câcatte** : bavard
- Caillon** : le désordre
- Camp volant** : Bohémien, enfant mal habillé
- Capable (être -)** : être intelligent
- Causer** : être en bon rapport avec quelqu'un
- Chambouler** (chamboler) : tituber, mettre le caillon...
- Chânate** : goutière (Chânète, Chanlate)
- Charpagnatte** : bohémien, mal habillé
- Charpagne** : grand panier oval à deux anses qui pouvait aussi servir de berceau d'où Charpagnate le bohémien qui la tressait. Chère soeur : bonne soeur
- Chlâgue** : mensonge
- Cochon de saint-Antoine** : cloporte
- Cocotte** : pomme de pin, de sapin
- Coriotte** : corde, lanière
- Cornichon** : concombre
- Coup d'cul** : côte très raide
- Couper au court** : prendre un raccourci
- Crâchotte** : grenouille, enfant petit pour son âge
- Crâiller** : écarquiller
- Crâpi** : ridé
- Crayon de papier** : crayon
- Croquant** : morceau de cartilage
- Croquante** : nougatine sur les pièces montées
- Cul-bâillotte** : galipette
- Dâbo** : être le dindon de la farce
- Débiscaillé** : pas en forme
- Déjeuné** : petit déjeuner
- Démêler** : sélectionner
- Démonter** (se) : se démettre un membre
- Dépaissir** : (...vous trouverez tout seul)
- Devant** : avant
- Eau (être en -)** : transpirer
- Embarrassée (être -)** : être enceinte
- Embêche** : contenant (style tupperwear)
- Encore** : aussi (il a les yeux bleus, encore ses enfants)
- Enqueugné** : en désordre (et c'est pas peu dire !)
- Etrange** : timide
- Etre pour** : se destiner à
- Faire l'orage** (la neige) : être turbulent
- Feûgner** : farfouiller, notamment dans les brocantes
- Flo** : noeud de lacet
- Foirer** : éfondrer
- Foutre** : mettre (le feu, par ex.)
- Frais** : froid
- Frâler** : casser
- Goût** : parfum, odeur
- Goyotte** (nf) : tirelire porte monnaie, boîte à monnaie
- Hachepâiller** : parler l'allemand, avoir un accent
- Haspouiller** : secouer quelqu'un
- Hochoer** : secouer (un arbre, dans le but de faire tomber les fruits)
- Holtz** (tête de -) : entêté
- Mamailler** : bricoler, magouiller
- Mamaillou** : qui mamaille
- Marmousé** : barbousé, barbouillé
- marotte** : voler des fruits dans les vergers
- Marnier** : parler, discuter
- Meurotte** : vinaigrette
- Migaine** : sorte de crème à base de crème et d'oeufs, destinée à être mise dans un tarte ou une quiche
- Montée d'escalier** : escalier
- Morzif** : ivre
- Mousiner** : bruine, crachin
- Nereux, nâreux** : n'aime pas manger dans l'assiette de quelqu'un d'autre
- Neum** : n'est-ce pas
- Nommer** : élire
- Nonon** : oncle
- Oeufs** (rester sur ses -) : rester célibataire
- Ouaré** : gars, ou chipie
- Oye** : mon dieu
- Paire** : plusieurs (pas forcément deux)
- paltot** : l'épaule
- panard** : pied
- panzek** : idem
- Parler à** : fréquenter
- Patin** : chausson
- Peû** : pas beau (Oh ! la peute bête)
- Pièce** : part (de gâteau)
- Pince-cul** : perce-oreille
- Point d'heure** : tard
- Pourrite** : pourrie
- Prise (être -)** : être enceinte
- Raccommoder** : réparer sommairement
- Rachever** : finir
- Râpés** : beignets de pommes de terre
- rapine** : voler des fruits dans les vergers
- Rendant service** : serviable
- Revenir au monde** : reprendre ses esprits
- R'lavotte** : se dit de quelque chose qui a mal séché, et dégage une odeur.
- Sâpré** : sacré (ex : j'me suis fait une sâpré peur !)
- Schlitte** : Luge destinée à transporter le bois, en montagne (schlitter, schlitteur)
- Schloff** : le lit (de l'allemand : schlaffen)
- seugner** : fouiller
- Souffler** : éteindre une lampe
- Souper** : repas du soir
- Tâné** : fatigué, se vautrer
- Tânée** (prendre une -) : se faire battre
- Temps** (dans les -) : dans le temps, autrefois
- Toc** : trognon, souche d'arbre
- Tôniâ** (Toniar) : Enfant renfrogné
- Tonnerre** : la foudre
- Toquer** : frapper (à une porte)
- Traiter** : insulter (m'dame, y m'a traité)
- Trayatte** : épuisette
- Vâillotte** : vache
- Verrine** : récipient utilisé pour les confitures
- Zaubette** : petite fille turbulente
- Zauné** : fou
- zic** : homme
- Zoquer** : heurter



Commune de VAL-ET-CHATILLON

Mairie de VAL-ET-CHATILLON
Grande Rue
54480

Téléphone : 03 83 42 51 07
Télécopie : 03 83 42 59 59
Messagerie : mairie@val-et-chatillon.com

www.val-et-chatillon.com



MERCI à :

- Mmes et Mrs les Présidents des associations locales qui, chaque année, produisent le compte rendu de leurs activités.
- M. Roger CORNIBE, notre historien local,
- Le personnel communal, pour la copie, l'agrafage et la distribution de ce bulletin



**BONNES
FETES DE
FIN**

**D'ANNEE A
TOUTES ET
A TOUS**

